

La France et les Tsiganes

Tsiganes, Gitans, Bohémiens, Gens du voyage, Roms...

Qui sont-ils ? Comment vivent-ils ? Nous les connaissons mal.

Savons-nous qu'ils furent bien acceptés lors de leur arrivée en France aux XVe et XVIe siècles, qu'ils furent peu à peu rejetés, victimes d'idées reçues et de clichés racistes, qu'ils furent même internés et gravement persécutés lors des deux guerres mondiales ?

L'auteur de cette BT2, membre du *Centre de recherches Tsiganes de l'Université de Paris V*, nous fait part de son enquête et de ses surprises et nous permet de découvrir cette histoire généralement ignorée du grand public.

Cette BT2 s'interroge aussi sur la situation actuelle des Tsiganes en France depuis la loi du 5 juillet 2000, dite « Loi Besson », et sa difficile application.



Mots clés (compatibles Motbis 3)

• racisme • exclusion • mémoire • stéréotypes

Sommaire

Préambule	3
Un peuple original	4
Des noms multiples	5
Modes de vie actuels	5
Nomades et sédentaires	5
Citoyens français depuis le XIXe siècle	5
Les métiers	5
Les pratiques religieuses	6
Histoire d'une exclusion	7
Un âge d'or	7
La rupture	9
Les clichés populaires	9
La montée de l'exclusion du XVIIe au XIXe siècle	11
La République et les Tsiganes : la répression légale et policière continue	12
La guerre de 1914 : l'internement des Tsiganes alsaciens-lorrains	13
Le camp d'internement de Crest (1915-1919)	14
La guerre de 1939 : 30 camps d'internement	18
La mémoire et l'oubli	22
La mémoire	23
L'indifférence et l'oubli	23
Quelques exceptions	24
La commémoration par les stèles	24
La presse	25
Les manuels scolaires	25
L'État	25
Et maintenant	26
Une loi porteuse d'espoir	26
Une application très lente	26
Des réalisations positives	27
Les problèmes	27
Les conditions de réussite	27
Pour en savoir plus	28



Photo V. Decker

Œuvre collective réalisée et écrite sous la coordination de l'ICEM-Pédagogie Freinet (bt2@icem-freinet.org) mars 2006

Auteur : Emmanuel FILHOL

Coordination du projet : Jacques BRUNET

Collaborateurs de l'auteur : Les classes de Carol BAGGIO-THOMAS, Claire VAPILLON et Gérard CLABÉ, ainsi que Marjolaine BILLEBAULT, Marité BROISIN, Annie DHÉNIN, Isabelle DORDAN, Claude DUMOND, Pierrette GUIBOURDENCHE, Pierre HOUSEZ, Danièle LACOMBE, Marie-Claire TRAVERSE, Jeanne VIGOUROUX.

Coordination générale du chantier BT2 de l'Institut coopératif de l'École Moderne : Claire VAPILLON.

- Photographies

Études tsiganes / Gallica.fr - A.D.Orne - Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine/ Musée d'Histoire Contemporaine -- J. Brunet – V. Decker - JF Dhénin - DR

- Carte A. Dhénin

Couverture Photographies : V. Decker, A.D.Orne

Maquette Annie Dhénin janvier 2017

Préambule

Nous voyons, aux abords des villes notamment, des concentrations de caravanes, des campements. Nous savons que vivent là, au moins pendant quelque temps, des Tsiganes/Gitans/ Bohémiens/ Romanichels/ «gens du voyage » en terme plus général...

Aire de stationnement •>

Études tsiganes - avril 1992 - page 23 : Habitat - Revue consultable sur Gallica.fr



Mais qui sont-ils ? Pourquoi vivent-ils ainsi ?

Ils ont en général mauvaise réputation, mais on parle d'eux avec plus d'intérêt quand ils se réunissent annuellement, aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Savons-nous que la plupart d'entre eux sont des citoyens français ?

Savons-nous qu'ils ont été bien acceptés dans les XVe et XVIe siècles (voir p.7) et, depuis, rejetés et même, au XXe siècle, très récemment donc, persécutés ?

Histoire bien connue de quelques spécialistes mais généralement ignorée du grand public. On aurait pu penser, grâce à la recherche entreprise depuis les années soixante-quinze sur le régime de Vichy, que le sort réservé aux Tsiganes français ne demeure plus un drame ignoré. Il n'en a rien été.



À l'inverse des communautés tsiganes, qui gardent en mémoire cette période noire de leur histoire, la mémoire collective, telle qu'elle émane des pouvoirs publics, des communes où furent implantés des camps, de l'opinion courante ou du discours historique dominant, témoigne aujourd'hui encore, en règle générale, d'un refus de savoir.

Rien dans les ouvrages scolaires de terminale par exemple sur cet épisode dramatique. Très peu de stèles. Une information médiocre.

Pourquoi ? Parce que les Tsiganes ne sont toujours pas considérés comme de véritables citoyens, qu'ils ont été souvent dépréciés et méprisés, ce qu'attestent les représentations négatives, nourries de clichés et de préjugés (voir p.9), véhiculés à leur encontre.

Il serait temps de connaître cette population, de savoir qu'on les côtoie tous les jours et de les considérer comme des Français à part entière. Mais qu'est-ce donc qui nous fait hésiter ?

G. Roux : les 3 Tsiganes (gravure tirée du Magasin pittoresque – sept. 1857).

Le reportage qui suit n'est pas une étude complète de l'histoire et de la culture tsiganes. Seuls quelques modes de vie actuels sont précisés (p. 5 et 12). Pour tout complément, on se reportera à la fin du reportage : bibliographie, filmographie et discographie.

(cf la représentation des Tsiganes au cinéma ,dans le film *Gadjo Dilo*, de Tony Gatlif. Chat noir chat blanc ; en bas, dans celui d'Émir Kusturica, *Chat noir chat blanc*.)



Un peuple original

Des noms multiples

Les Tsiganes représentent une population qui n'est pas négligeable. Un peu plus de 8 000 000 d'entre eux vivent en Europe, dont près de 300 000 sur le territoire français. Le mot vient du grec « athinganoï » ou « atsinganoï », qui désignait au XIV^e siècle en Grèce, dans la région du Péloponnèse, un groupe un peu à l'écart, qui avait des pratiques divinatoires, des musiciens. « Athinganoï » est devenu « Zigeuner » en allemand, Tsiganes en France.

Ils forment une société éclatée et en mouvement, composée d'une diversité de groupes, qui se distinguent en particulier par le nom qu'ils se donnent eux-mêmes : les **Sinté** ou **Manouches** (le mot Manus signifie « homme » en romani), comprenant des Sintés français, allemands, italiens, les **Gitans** ou **Kalé** (noirs), divisés en Catalans et Andalous, les **Yéniches**, un groupe mêlé issu des populations errantes de l'époque de la guerre de Trente Ans (1618-1648) dont une partie seulement sont des Tsiganes, les autres des paysans ruinés, des soldats vaincus, des Juifs..., enfin les **Roms** (littéralement les « hommes »), répartis en sous-groupes dits **Kalderash**, **Lovara** et **Tchurara**.

Tous les Tsiganes pratiquent au moins deux idiomes : celui de leur communauté respective (le sintô, le kalô, la langue romani), et celui de leur environnement non tsigane. En fait leurs langues, ainsi que d'autres aspects de leur identité, se sont peu à peu construits au contact des populations auxquelles ils étaient mêlés.

Il convient de bien distinguer les noms que se donnent elles-mêmes les communautés et les noms que nous leur avons donnés : ils sont révélateurs de représentations approximatives, erronées, associées à des idées péjoratives, dépréciatives : Bohémiens, Égyptiens, Nomades.

- **Bohémiens** parce qu'ils arrivent avec des sauf-conduits qui leur ont été délivrés par le roi Sigismond de Bohême.

- **Égyptiens** parce qu'ils viennent d'Égypte ? En fait, on pense que ce terme leur a été donné parce qu'ils étaient présents au XIV^e siècle dans une région du Péloponnèse qui s'appelle la « Petite Égypte », région assez fertile.

- On les assimile même aux **Sarrasins**¹ à cause de leur peau basanée, de leurs vêtements aux couleurs bariolées. Notons que ces noms multiples, fréquemment associés (« Sarrasins du pays de l'Égypte », « Égyptiens de Petite Égypte », « Bomians egissiens »), évoquent des horizons lointains, suggèrent une extériorité géographique.

Le lointain peut attirer, si l'on apprécie l'exotisme, ou au contraire, il peut être menaçant, parce que non familier, étranger, avec pour sous-entendu : les hommes et les femmes que nous appelons ainsi ne sont pas de chez nous ; ils vivent bizarrement.

Ils viennent des Indes

Dès la fin du XVIII^e siècle, des ressemblances entre leur langue et le **sanskrit** (langue de l'Inde ancienne) avaient été remarquées. Les recherches des historiens et des linguistes ont confirmé cette origine. D'après une chronique persane du X^e siècle, mi-historique, mi-léendaire, quelques milliers de Tsiganes auraient été envoyés par un roi de l'Inde à son cousin le roi de Perse (l'Iran actuel) pour exercer auprès de lui leur talent de musiciens. Après un long séjour en Perse, les Tsiganes poursuivirent leur migration, divisés en deux branches : l'une se dirigea vers le sud-ouest jusqu'en Égypte, l'autre vers le nord-ouest par l'Arménie et le Caucase. La Grèce les accueillit à partir du début du XIV^e siècle, dans la « Petite Égypte ». D'où les noms **d'Égyptiens** (en France), de **Gitanos** (en Espagne), de **Gypsies** (en Angleterre).

Le « romeno lap »

Chez les Manouches, tout le monde a deux noms, le « nom pour les Gadjé (pluriel de gadjo) » (les Non-Tsiganes), celui qui figure sur tous les documents administratifs, et le romeno lap, « nom manouche », utilisé au sein de la communauté. Ce nom peut être un sobriquet, un surnom, un diminutif, un prénom, un nom commun (nom d'animal, de fleur, de couleur...), une onomatopée. Il ne se transmet pas. Il cesse d'être prononcé par les parents lorsque celui qui le portait meurt. Voici, à titre d'illustration, une liste de quinze romeno lap masculins et féminins : Moreno, Nini, Tchavo, Pipipe, La Fouine, Jo, Dadouï, Sasoun, Louisa, Vejs, Dondine, Rosita, Nenette, Titite, Nita.



*Une troupe tsigane hongroise, fin du XIX^e siècle
Études tsiganes 1994 (musiques tsiganes) p. 111
(Revue consultable sur Gallica.fr)*

¹ Sarrasins : au Moyen Age, les Occidentaux donnaient ce nom aux musulmans.

Modes de vie actuels

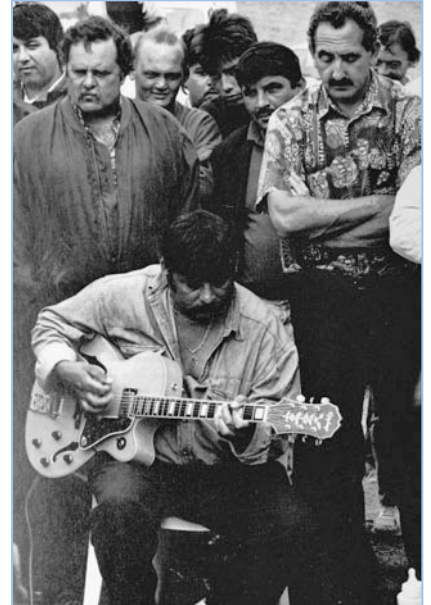
Nomades et sédentaires

La tendance à la sédentarisation se développe. On peut distinguer :

- **Les nomades** : ils ont pour mode d'habitat principal l'habitat-caravane (parfois couplé à un terrain ou un pavillon). Ils sont de moins en moins nombreux. Pour eux, il y a des terrains particuliers où ils peuvent rester jusqu'à 3 mois, ou des aires pour séjours prolongés.
- **Les semi-sédentaires** : ils se confondent souvent avec les sédentaires. Ils voyagent un peu plus longtemps qu'eux.
- **Les sédentaires** sont de plus en plus nombreux, pour des raisons économiques (contrats de travail, embauches assurées) et scolaires : les enfants sont astreints à l'école primaire, au collège, au lycée. Ils résident dans des maisons ou pavillons individuels et des logements collectifs.

Exemple de M. et Mme L. : ils étaient marchands forains, ils ne restaient pas souvent au même endroit. Leurs enfants, petits, allaient d'une école à l'autre et leurs enseignants n'étaient pas très ouverts pour les recevoir. Ils ont fini par s'installer aux abords de Grenoble, en achetant un terrain où toute la « famille » (élargie) s'est établie.

Les enfants ont fait des études dans le secondaire et le supérieur. M. et Mme L. voyagent toujours entre mai-juin et septembre-octobre sur des trajets familiers pour travailler à des emplois saisonniers, pour rejoindre de la famille, pour des rencontres évangéliques.



*Guitare électrique •>
Études tsiganes –1994 (musiques tsiganes) page 27
(Revue consultable sur Gallica.fr)*

Citoyens français depuis le XIXe siècle

(selon le *droit du sol*, voir p. 11)

Le **carnet anthropométrique** (1912, voir p.12) a été supprimé par la loi du 3 janvier 1969, mais ils devaient encore posséder un **titre de circulation**¹ (carnet ou livret) : ce sont « *les seuls citoyens français dont la liberté d'aller et venir [était] conditionnée par la possession de tels titres de circulation* ». Ils devaient être visés par un commissaire de police tous les trois mois.

Depuis 1969, ils ont une **carte d'électeur** et devaient choisir une « commune de rattachement ».

En juin 2015, l'Assemblée nationale a voté la suppression du livret de circulation, et supprimé l'obligation d'être inscrit dans une commune de rattachement.



Un Tsigane français mobilisé au 115e Régiment d'Infanterie, sa femme et son fils, à Mamers (Sarthe).

L'étiquette sur la photo note « Romanichel mobilisé au 115e R^t d'infanterie, sa femme et son fils. 1^{er} août 1916 »

(Archives départementales de l'Orne, fonds Paul Lancre). DR

Les « Roms », citoyens français, se sont trouvés confrontés aussi à la « Grande » Guerre. (voir à ce propos p.23)

¹ Emmanuel Aubin, « *L'Évolution du droit public applicable aux Tsiganes* » (Revue des Études tsiganes, 2001).

Les métiers

Si les populations tsiganes refusent le salariat, c'est parce qu'elles ont mis en place un véritable système économique avec des caractéristiques très spécifiques : indépendance, polyvalence et mobilité.

Ce système permet de combiner le plus souvent différents types d'activités : la vente de marchandises, les travaux saisonniers (travaux agricoles, entretien des toits...).

Les métiers ont évolué, mais les critères des pratiques professionnelles demeurent. Ainsi, certains des métiers considérés comme traditionnels (rempaillage, aiguisage, étamage, vannerie, « chine »...), ont été remplacés par d'autres : la vannerie par la poterie, la vente de chevaux par celle de voitures d'occasion, le cirque par les activités foraines... La vannerie est encore très importante chez les sédentaires qui vont travailler sur les marchés en été ou bien font du porte à porte dans les campagnes. Quant aux nouveaux métiers, tels que la vente de légumes, de fripes, de linge de maison, la taille des haies, des vignes, la construction de serres, ils sont exercés en famille ou en association, comme l'étaient les métiers traditionnels. Les arts du spectacle et la musique pratiqués par les Tsiganes ont gardé pour les Gadjé (les non Tsiganes) tout leur prestige (voir le cirque Romanes ou le jazz manouche).

Par ailleurs, des familles qui ne voyagent plus exercent des métiers courants : ils sont antiquaires, éleveurs de chevaux, artisans, employés, professeurs... L'échelle des situations sociales est devenue très grande.

Les pratiques religieuses



Sous le chœur de l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, les ex-votos gitans autour de l'autel, au fond de la crypte de Sainte Sara, (patronne légendaire des Gitans) .

Photo J.F. Dhénin •>

Le pèlerinage annuel de fin mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer, le plus décrit par les médias, est bien connu du grand public. Mais il y en a d'autres.

Quand on parle de la religion des Tsiganes, il convient de distinguer :

- d'un côté l'appartenance officielle à la confession religieuse du pays où vit cette minorité, que ce soit l'islam ou le christianisme (orthodoxe, catholique, protestant ; actuellement le pentecôtisme en de nombreux cas),
- d'un autre côté un arrière-fond de religion animiste, qui reste vivace soit dans la survie de nombreux mythes anciens, soit dans la pratique de rites magiques, plus ou moins bien amalgamés avec la religion officielle.

Le monde animiste dans lequel le Tsigane déroule son existence quotidienne est peuplé d'êtres mythiques et surnaturels : esprits bons et mauvais, démons, fées... portant des noms très variés et empruntant des apparences corporelles.

La cérémonie de la pomana (le deuil), qui témoigne de l'hommage rendu à un mort, met en lumière le rôle fondamental que revêt l'union-des-vivants-et-des-morts à l'intérieur des communautés tsiganes.

HISTOIRE D'UNE EXCLUSION

Un âge d'or

La présence des Tsiganes est attestée en France depuis le début du XVe siècle. En **1419**, des « familles », les premières « compagnies » d'Égyptiens, sont signalées à Mâcon. On a des témoignages de leur présence à Paris en **1427**. Ces compagnies ou familles (de 40 à 120 personnes chacune), jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ont bénéficié de l'hospitalité auprès des nobles et des cours princières, pour des raisons diverses.

Ce sont de bons cavaliers

On les enrôle comme soldats. Les capitaines égyptiens (Jean Philippe, de La Grange, Charles Dodo, La Fleur, La Roche, La Verduze, Bontemps, etc.) font des carrières militaires dans un contexte de guerre entre les seigneurs locaux, les États rivaux, ainsi que dans le conflit entre l'Empire ottoman et la Chrétienté, où ils sont recrutés par les deux camps ¹.

Ils ont des talents artistiques

Une autre raison explique ce bon accueil, même dans les cours princières : leur talent attesté, reconnu (écrit, décrit, représenté) dans les arts du divertissement comme la **musique** et surtout la **danse**. Les danseuses égyptiennes avaient beaucoup de succès ; accueil dont témoigne Madame de Sévigné à plusieurs reprises dans son château des Rochers en Bretagne. Elle écrit à sa fille que, pour la troisième fois, elle vient d'accueillir une troupe de Bohémiennes qui « *danstent à ravir* ». La danse a toujours été l'une des principales ressources tsiganes, et sans doute l'activité qui plaisait le plus aux publics les plus divers. Au temps d'Henri IV, comme la cour était à Fontainebleau, des Égyptiens vinrent danser un soir de juin 1607 dans une salle du château. Une Bohémienne, la belle Liance, a joui au milieu du XVIIe siècle d'une célébrité dont témoignent chroniqueurs, poètes et peintres ². Dans *Le Mariage forcé* de Molière, des Égyptiens font une entrée en chantant et en dansant et Sganarelle se fait dire la bonne aventure. Au cours d'une scène du *Malade imaginaire*, on voit Béralde tenter de distraire son frère : « *Je vous amène ici un divertissement que j'ai rencontré, qui dissipera votre chagrin. Ce sont des Égyptiens, vêtus en Mores, qui font des danses mêlées de chansons* ». Dans *Les Fourberies de Scapin*, Zerbinette est présentée comme Égyptienne.

Quant aux **musiciens**, en particulier en Hongrie, ils ont beaucoup de succès auprès des cours des princes. Cela s'est poursuivi en France.

La musique tsigane vue par Liszt

« Le musicien civilisé est d'abord si interdit par ces intervalles qu'il ne voit en général d'autre dénouement à sa surprise que de les considérer comme des fautes, des inexactitudes de l'exécutant, et, disons-le, des fausses notes ; il est également désorienté par des modulations si abruptes qu'elles choquent ses plus chères croyances musicales et l'indigneraient s'il pouvait les prendre au sérieux. En revanche, un auditeur jouissant de l'avantage de ne pas savoir la musique et d'être impressionnable, est d'abord rendu attentif par un élément qui lui impose et le charme aussitôt, et dont il peut plus aisément saisir le sens. Ce qui avant tout et plus que tout le gagne à cette musique, c'est la liberté et la richesse des rythmes, leur multiplicité et leur souplesse qui ne se retrouvent nulle part ailleurs au même degré. » (Franz Liszt, Des Bohémiens et de leur musique en Hongrie, Paris, 1859, réédité chez Marval en 1999.)

Les arts divinatoires

Bohémienne disant la bonne aventure. // Tableau de Michel-Ange Merigi, dit le Caravage, qui est dans le Cabinet du Roy. Peint sur toile, ... gravé par Benoist Audran : [estampe] BNF / Gallica.fr . •>

À côté des spectacles de danse et de l'art de guérir, dont les familles tirent quelques revenus, la « **bonne aventure** ³ », ou la « **bonne fortune** », reste l'une des ressources essentielles des femmes tsiganes.

Celles-ci, ayant le don de dire l'avenir, passent pour des personnes douées de double vue. Faisant profession des arts divinatoires, elles recourent depuis longtemps et avec succès à cette pratique. Les témoins des premiers passages d'Égyptiens ou de Sarrasins à Mâcon, à Arras, à Paris, en parlent.



¹ Leur rôle apparaît dans le roman historique de Walter Scott, *Quentin Durward* (1823), qui décrit la lutte de Louis XI contre Charles le Téméraire (XVe siècle).

² Voir par exemple le témoignage de Tallemant des Réaux qui la compare, dans ses *Historiettes*, à la Preciosa de Cervantes, comparaison flatteuse puisque Preciosa (dans la *Gitanilla*) apparaît comme « la plus singulière danseuse de tout l'empire des Gitans ».

³ Dans un acte de mariage de Tsiganes en Normandie, on retrouve cette belle expression ; « *coureur de bonne aventure* ».

Ainsi, dans le récit anonyme d'un bourgeois de Paris, on peut lire, à propos de l'arrivée des Bohémiens en 1427 : « [elles] regardaient es mains des gens et disaient ce qui advenu leur était ou à advenir ». La littérature s'y réfère souvent. Qu'il suffise de mentionner, au passage, *La petite Gitane* de Cervantès.

Dans *Carmen*, la nouvelle célèbre de Mérimée¹ (1845), voir le passage où Carmen révèle au narrateur son identité de Bohémienne et se propose de lui dire la bonne aventure («*voulez-vous que je vous dise la baji ?* »).

Celui-ci, se confiant au lecteur, avoue qu'il a éprouvé naguère une passion pour les sciences occultes et déclare se réjouir « *d'apprendre jusqu'où s'était élevé l'art de la magie parmi les Bohémiens* ».

C'est un des thèmes favoris des artistes, abondamment traité surtout par les peintres italiens du xv^e siècle, Le Caravage, Manfredi et par les artistes caravagesques français, tels Nicolas Cochin, Guerchin, Valentin, Nicolas Régnier, Simon Vouet, Georges de La Tour, Nicolas Arnould.

Une gravure d'après Vouillemont porte une légende qui met dans la bouche de la Bohémienne la prédiction suivante : « *La fille que vous aimez bien / Est aussi de vous amoureuse / Il ne faut que cette Maîtresse / Pour rendre vos désirs constans / Vous l'aurez avec sa richesse / Et vous vivrez fort longtemps* ».

La figure de la diseuse de bonne aventure séduira tout autant les artistes du XIX^e siècle, parmi lesquels Gustave Doré, à qui l'on doit une série de dessins exécutés en 1862 lors d'un voyage en Espagne.

Chaque fois que cette profession est représentée, un décor « bohémien » est planté : logements de hasard dans les grottes, à l'orée d'une forêt, dans les rues des villes ou des villages, dans les ruines antiques ou médiévales, devant une auberge ou un château, dans les tavernes ou devant une maison aristocratique.

La Bohémienne prend dans l'une de ses mains la main gauche de son client ou de sa cliente ; mais dans la plupart des cas, elle ne lit pas que dans les lignes de la main ; elle fixe ses yeux sur la figure de la personne qui la consulte. Il est certain que ces diseuses de bonne aventure regardent plus souvent les visages que les mains et que leur don - s'il existe - relève surtout de la psychologie. Elles savent en tout cas lire les émotions, les préoccupations. Un regard un peu triste, ou un air soucieux, ne leur échappe pas.



La halte des bohémiens : les diseuses de bonne aventure

Jacques Callot, (1592-1635). Graveur - Eau-forte et burin ; 12,3 x 23,6 cm 1621-1625 Nancy (BNF / Gallica.fr)

Cliché : si les belles personnes prennent en effet plaisir à se faire dire la bonne aventure (au centre), on voit que le reste de la troupe des « Bohémiens » met la maison au pillage avec une certaine frénésie...

Les sociétés populaires ont accordé beaucoup d'intérêt, de l'Antiquité à la Renaissance, aux devins, aux magiciens de toutes catégories (héritages païens et surtout crainte par ignorance). Au XVI^e siècle, Pierre Massé parle de ces Égyptiens et Bohémiens qui se servent de la « science de la physionomie » : la physionomie se fait « *par le jugement des traits et linéaments de la face et de toute la composition du corps.* » Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les Bohémiens ajoutent l'horoscope, autre pratique magique très appréciée. L'avenir reste le grand sujet de préoccupation à la fois personnel et économique. Les Bohémiens lisent l'avenir, vendent des philtres, des talismans appropriés aux sortilèges amoureux.

Le mouchoir enchanté donné par une Égyptienne à la mère d'Othello remplit cette fonction :

¹ Mérimée, *Carmen*, Folio classique, 2000.

« Othello. -Ce mouchoir, une Égyptienne le donna à ma mère... C'était une Égyptienne qui pouvait presque lire les pensées des gens : elle lui dit que tant qu'elle le garderait, elle aurait le don de plaire et de soumettre entièrement mon père à ses amours ; mais que, si elle le perdait ou en faisait présent, mon père ne la regarderait plus qu'avec dégoût et mettrait son cœur en chasse de fantaisies nouvelles »¹.

Si l'on veut attirer l'amour, on se sert couramment d'un aimant, mais aussi de fleurs, de sel, de grains de blé. La devineresse peut être également consultée pour opérer un désensorcellement ; ainsi, dans le *Dialogue de deux amoureux*, Clément Marot fait dire au second :

« J'ai parlé aux Aegyptiennes
Et aux sorcières anciennes
D'y chercher jusqu'au dernier point :
Mais je ne m'en puis descoiffer.
Je pense que c'est un enfer
Dont jamais je ne sortirai »
(Marot, *Œuvres poétiques*, 1538.)

Les tapisseries de Tournai

Dans le premier quart du XVI^e siècle, les récits des grandes découvertes, des voyages aux Indes orientales et occidentales, nourrissent une vision favorable aux Tsiganes. Un des témoignages les plus précieux est constitué par les tapisseries de Tournai, tissées dans les ateliers d'Arnold Poissonnier, d'après des cartons d'Antoine Ferret.

Les Bohémiens (Égyptiens) figurent, vêtus de manteaux à rayures, au milieu des gens du pays, de seigneurs et de dames, ou de bourgeois aisés, curieux de visiter leurs camps, d'assister à leurs danses ou d'écouter leur musique ou de se faire dire la bonne aventure. Les hommes sont vêtus de pourpoints à large jupe et chaussés de bottes molles. Ils ne se distingueraient guère des populations sédentaires s'ils n'avaient la figure sombre, les cheveux noirs, souvent la barbe noire, parfois des turbans blancs, des manteaux rayés, avec des bordures de galons ; ils tiennent à la main des bâtons et sont armés de dagues, d'épées droites et de sabres courbes.

Encore plus caractéristiques sont les habillements des femmes. Elles sont coiffées de turbans, d'où dépassent des cheveux noirs ; par-dessus leurs longues robes, elles portent de grandes capes ou couvertures nouées sur une épaule (sorte de saris comme en Inde), ou des manteaux bleus, jaunes ou rouges rayés en diagonale. Elles n'ont pas de chaussures. Les enfants sont tout nus, ou bien nus sous des manteaux rayés.

Donc accueil, hospitalité, représentations attestent qu'il y a eu un âge d'or en France pour les Tsiganes, entrecoupé, certes, de mesures coercitives aux XV^e, XVI^e et jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

La rupture

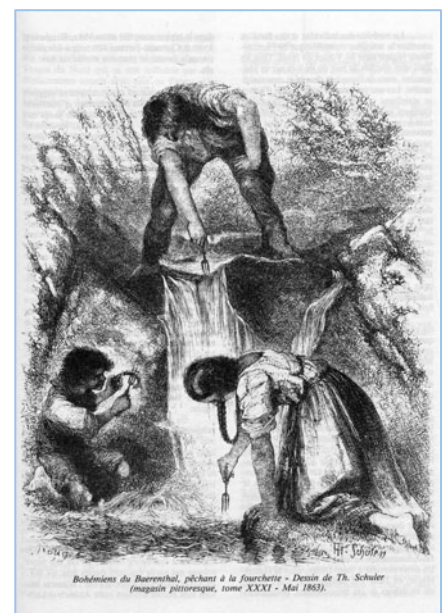
Elle scelle le sort du monde tzigane en France à partir du milieu du XVII^e siècle pour des raisons très diverses.

Les rois tentent de pacifier le royaume, d'interdire les guerres entre nobles, de limiter leurs prérogatives. Par ricochet, les Tsiganes ont beaucoup plus de difficultés à être protégés dans les châteaux.

*Bohémiens du Barrenthal pêchant à la fourchette. Dessin de Th. Schuler
(Magasin pittoresque, T XXXI – mai 1863) ➤*

Le pouvoir central cherche à surveiller le territoire, à interdire toutes les formes de marginalité : les pauvres, victimes des crises économiques, se retrouvent sur les routes ou dans les villes. Ces vagabonds perdent les protections qu'ils avaient au Moyen Âge de la part des institutions chrétiennes, qui se devaient de les protéger. L'État considère que les pauvres valides, les vagabonds, toutes les populations qui circulent doivent être enfermés dans les hôpitaux pour des raisons d'ordre social. Or les Tsiganes circulent non parce qu'ils sont pauvres mais parce qu'ils vont de régions en régions, de châteaux en châteaux, là où ils sont conviés. Ils se retrouvent démunis de ces protections.

Et les souverains commencent à se plaindre de leur mobilité, de leur circulation. Ils les considèrent comme « errants et vagabonds ». Des mesures de bannissement ou d'enfermement sont prises. Cette dialectique dure au-delà du XVII^e siècle, fondée sur le couple **exclusion/réclusion**, avant que le législateur ne prône une politique **d'inclusion par la sédentarisation**. Elle touche aussi les prostituées, les fous. Les Tsiganes sont de plus en plus nombreux à être enfermés.



¹ Shakespeare, *Othello*, 1604, Acte III, scène 4.

D'autres raisons expliquent cette mutation : le pouvoir royal est de plus en plus centralisé, l'autorité royale pèse de plus en plus sur l'ensemble du royaume. **Tout un appareil d'état se développe, prémises d'une bureaucratisation qui se manifeste par des surveillances et des contrôles de plus en plus efficaces.** Les modes de circulation, assez fréquents au cours du Moyen Âge et de la Renaissance, seront perçus de façon plus négative. Les Tsiganes qui voyagent sont les premiers à en pâtir. Mais ils ne sont pas les seuls : les ouvriers, les colporteurs allant d'une région à l'autre auront besoin d'un laissez-passer.

Les clichés populaires

Le sentiment de rejet de la part de la population française s'est cristallisé dans un ensemble de représentations qui participent beaucoup plus du cliché, de l'idée toute faite que de la connaissance de la culture des Tsiganes, de leurs valeurs spécifiques. À la Renaissance, le mystère qui leur était attaché relevait du merveilleux : des gens venus d'ailleurs, à l'époque de la découverte des Indes occidentales et orientales... À partir du XVIIe siècle, ce mystère les rend dangereux.

« *Romanichels, voleurs d'enfants : une mère défend sa fille* ».
1^{ère} page des « *Faits divers illustrés* », décembre 1908 »

Quelques clichés

Ces gens qui se déplacent n'importe où, que font-ils ? Ne sont-ils pas dangereux ?

- Ce sont des voleurs, « voleurs de poules ». - Pire, ce sont des voleurs d'enfants (ce cliché est absurde : ils ont suffisamment de bouches à nourrir et sont pauvres).
- Ils pratiquent l'anthropophagie (accusation complètement délirante mais trouvée dans des textes d'archives).
- On ne sait ce qu'ils font de leurs morts (accusation mensongère : il y a des cimetières où les tombes des Tsiganes sont somptueuses, par exemple à Valet, près de Nantes).
- Quant aux femmes, on les trouve un peu trop libres, elles marchent pieds nus, s'adressant aux hommes, viennent dans les cabarets, entourées d'enfants, dire la bonne aventure, quêmander des aumônes... Or, en Occident, à cette époque, on impose à la femme de rester dans l'espace domestique. La vie dans la cité est réservée aux hommes. Dans les dictionnaires et encyclopédies, on affirme que ces femmes vivent dans la lubricité la plus éhontée : ce sont des prostituées.



Le stéréotype va même créer la réalité ! En Angleterre, à la fin du XIXe siècle, à Epsom, dans le cadre du Derby¹, des prostituées s'habillent en Gitanes, avec des vêtements bariolés !

<• *La fumeuse de pipe... « Bohémiens »* Dessin d'Henri Valentin
in : *Études tsiganes* - fev. 1990 page 47 Revue consultable sur Gallica.fr

Dans la réalité de la culture tsigane, les rapports hommes-femmes sont l'inverse : il existe une grande pudeur dans l'expression des sentiments.

Ce qui était pour les milieux populaires source de plaisir et de réjouissance (lire l'avenir dans les lignes de la main) devient un signe satanique. Les femmes égyptiennes ne sont pas condamnées comme démons par l'Église, mais pointées du doigt dans les textes et l'espace public comme celles qui ont un commerce dangereux avec le diable. Dans la littérature populaire et dans les dictionnaires et encyclopédies, le discours savant reproduit les mêmes clichés que l'opinion populaire.

Il en est de même pour la danse : dans *Le Pour et le Contre*, l'abbé Prévost, écrivain du XVIIIe siècle, fait dire à un *Égyptien* que les danseuses sont demandées partout en Provence, en Languedoc et que l'on apprécie beaucoup leur manière de danser. Pourtant, ces danses seront assimilées à une manifestation de lubricité, associée à quelque chose de diabolique, au même titre que dire la bonne aventure. De plus, la couleur basanée des Tsiganes renforce cette malédiction : dans le *Code noir*, publié en 1685 par les soins de Colbert², les Noirs sont considérés comme des populations de barbares, de sauvages, qui méritent d'être esclaves. Le noir apporte la malédiction au propre et au figuré. Tous ces clichés, qui se rencontrent surtout dans les campagnes, se renforcent du XVIIe au XIXe siècle.

¹ Epsom, ville d'Angleterre, célèbre pour son Derby, course annuelle de chevaux, fin mai.

² Voir la BT2 n° 51, *La France esclavagiste*

La montée de l'exclusion du XVIIe au XIXe siècle

Le processus de rejet et d'exclusion se poursuit après la deuxième moitié du XVIII^e siècle avec des mesures et législations de plus en plus sévères. Les textes en témoignent.

Déclaration du Roy [Louis XIV rendue contre les Bohèmes et ceux qui leur donnent retraite, 11 juillet 1682

Quelque soin que les Rois, nos prédécesseurs, aient pris pour purger leurs États de vagabonds et de gens appelés Bohèmes, ayant en joint, par leurs ordonnances aux Prévôts des Maréchaux et autres Juges d'envoyer les dits Bohèmes aux galères sans autre forme de procès, néanmoins, il a été impossible de chasser entièrement du Royaume ces voleurs, par la protection qu'ils ont, de tout temps, trouvée et qu'ils trouvent encore journellement auprès des gentilshommes et seigneurs justiciers qui leur donnent retraite dans leurs châteaux et maisons, nonobstant les arrêts du Parlement qui le leur défendent expressément à peine de privation de leur Justice et d'amende arbitraire. [...].

À ces causes [...] voulons [...] et nous plaît que les anciennes ordonnances au sujet desdits Bohèmes seront exécutées selon leur forme et teneur, et, ce faisant, enjoignons à nos baillis, sénéchaux et leurs lieutenants [...] d'arrêter et de faire arrêter tous ceux qui s'appellent Bohèmes ou Égyptiens, leurs femmes, enfants et autres de leur suite, de faire attacher les hommes à la chaîne des forçats pour être conduits dans nos galères et y servir à perpétuité ; et à l'égard de leurs femmes et filles, ordonnons à nos dits Juges de les faire raser la première fois qu'elles auront été trouvées menant la vie de Bohémiennes et de faire conduire dans les hôpitaux les plus prochains les enfants qui ne seront pas en état de servir dans nos galères pour y être nourris et élevés comme les autres enfants qui y seront enfermés ; et en cas que lesdites femmes continuent de vaguer et de vivre en Bohémiennes, de les faire fustiger et bannir hors du Royaume, le tout sans autre forme ni figure de procès ; faisons défense à tous gentilshommes, seigneurs, hauts justiciers et des fiefs de donner retraite dans leurs châteaux et maisons auxdits Bohèmes et à leurs femmes, et, en cas de contravention, voulons que lesdits gentilshommes et hauts justiciers, soient privés de leur Justice et que leurs fiefs soient réunis à notre domaine, même qu'il soit procédé contre eux extraordinairement pour être punis d'une plus grande peine si le cas y échoit et sans qu'il soit en liberté de nos Juges de modifier ces peines. Donné à Versailles le 11 juillet 1682.

Cet édit ordonne des punitions infamantes. Les peines de fouet, de roue, d'écartèlement, de pendaison, de décapitation ont été le lot des Tsiganes en France.

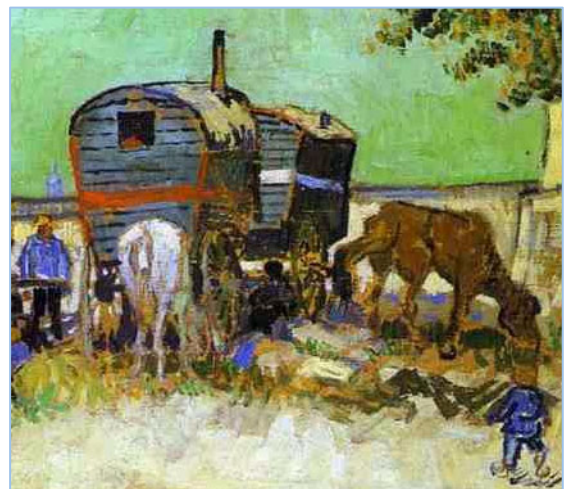
C'est encore plus net aux Pays-Bas : au cours du XVIII^e siècle, ils disparaissent parce que la répression a été tellement forte qu'ils ne circulent plus dans ce pays.

Les législations deviennent de plus en plus sévères et inhumaines, condamnant les familles à errer, à tenter de fuir pour échapper aux persécutions ; mais ils sont repris dans d'autres provinces. Dans le Labourd (Pays basque), vers les années 1700, on distingue les « bons » Bohémiens et les « mauvais ». Les premiers sont sédentarisés et trouvent des emplois, des travaux reconnus comme un « véritable » travail ; on demande au curé ou aux responsables de ces petites villes de mentionner leurs comportements. Les seconds sont ceux qui continuent à voyager, à maintenir leur identité culturelle. Ce mouvement d'exclusion, de persécution se renforce au cours du XVIII^e et au début du XIX^e siècle.

En juillet 1749, en Espagne, les Cortes procèdent à une grande rafle. Tous les Gitans sont arrêtés : 16 000 Gitans en Andalousie, en Castille, en Catalogue.

En **1792**, les Tsiganes vivant en Alsace-Lorraine sont pourchassés par l'armée. Les Bohémiens se réfugient dans des forêts ; en Moselle par exemple, des Manouches se cachent dans la forêt de Baerenthal pour échapper aux poursuites.

En France, sous le Consulat, en décembre 1802, le général de Castellane, préfet des Basses-Pyrénées, procède, avec l'aide de l'armée espagnole, pour que le coup de filet soit efficace, à l'arrestation des Bohémiens du Pays basque (environ 500 personnes). Ces familles sont arrêtées au petit matin, transférées dans des forts, plus tard à La Rochelle, avec l'intention de les envoyer en Louisiane. Cela ne se fera pas puisque la Louisiane sera vendue aux États-Unis d'Amérique en 1803. Ces familles restent à La Rochelle. Il est question de les envoyer travailler dans les Landes pour exploiter cette région réputée difficile. Le pouvoir change d'avis : on les envoie dans les Alpes pour construire des routes. Ce sont de véritables bagnards, ferrés aux chevilles. D'autres sont envoyés dans les salines en Camargue. Les femmes et les enfants sont dispersés dans des dépôts, en Haute-Marne, à Bordeaux. Certains y croupissent pendant quatre années.



Vincent Van Gogh, Les roulottes, campement de Bohémiens, (détail), 1888, Musée d'Orsay, Paris.

Quelques préfets, touchés par ces conditions misérables, demandent qu'on puisse les libérer. La plupart de ceux qui ont été libérés reviennent au Pays basque, pour des raisons économiques, sociales. Mais aussi parce que ces populations nomades sont attachées aux territoires où elles ont vécu, où leurs morts ont été enterrés.

La République et les Tsiganes : la répression légale et policière continue

Le destin du peuple tsigane bascule une fois de plus à partir des années 1900.

Le nationalisme s'accroît au cours du XIXe siècle, surtout après la défaite de la France face à l'Allemagne en 1870 et la perte de l'Alsace et de la Lorraine. La douleur de l'amputation de l'Alsace et de la Moselle se transforme en xénophobie qui rejaillit sur les Tsiganes. En 1889 est votée **la loi sur la nationalité** qui fonde l'appartenance à la nation sur le droit du sol et non le droit du sang (contrairement à l'Allemagne). Or les Tsiganes sont présents sur le sol français depuis longtemps ! Certaines catégories de personnes, les étrangers, passent pour des boucs émissaires : travailleurs belges, italiens, polonais, espagnols qui sont venus tout au long du XIXe siècle dans les champs du Nord, dans les mines de charbon, dans la sidérurgie.

Quand il n'y a pas de chômage, on ne voit pas trop se manifester ces stigmatisations des étrangers. Mais dans le contexte de la crise économique, vers 1880, on désigne les étrangers comme responsables de tous les maux. Il y a des pogroms¹ dans les années 1898 contre les Italiens : trois jours de battues dans la région d'Aigues-Mortes ; on a saccagé des boutiques à Nice ; on a manifesté contre les Belges qui travaillent comme mineurs dans le Nord.

Sur le plan politique, on constate que l'étranger devient l'ennemi du dedans. La Révolution française avait reconnu aux Juifs une citoyenneté à part entière. Mais cette égalité est remise en cause par un antisémitisme qui se déploie dans les partis de droite, avec quelques hésitations ou silences gênés dans la gauche républicaine, peu choquée par l'antisémitisme².



Autre facteur : à partir du milieu du XIXe siècle, **les Tsiganes d'Europe centrale** arrivent avec leur culture, leur manière de vivre ; certains se déplacent en chariots tirés par des bœufs : ce sont les Roms, qui proviennent de Roumanie, libérés du servage (aboli en 1850) et qui sont venus en France par l'Allemagne, la Suisse. Ils ont des tentes, comme les Roms hongrois. Toute une campagne de presse xénophobe se développe dans les années 1880-1910. Les journaux parlent de raz-de-marée, de péril, de hordes errantes qui déferlent sur le territoire. Un titre parmi d'autres : « *Les nomades, la plaie des campagnes* ». On lit des termes péjoratifs tels que : « ça grouille » (vocabulaire qui sera utilisé plus tard pour les Juifs), « vermine », « fléau », « insulte à l'ordre et à l'hygiène ». On utilise la métaphore de l'« hygiénisme social » (c'est l'époque de Pasteur et de ses découvertes sur les bactéries). Les Tsiganes en pâtissent. On les accuse d'être des vecteurs d'épidémies.

◀ • *Lautari de Transylvanie (vers 1900)*

Études tsiganes - 1994, page 107 - Revue consultable sur Gallica.fr

On amplifie les chiffres. Les parlementaires réclament qu'on agisse.

L'État multiplie les dispositifs afin de surveiller, poursuivre, arrêter. La gendarmerie créée sous la Révolution s'est consolidée dans la deuxième partie du XIXe siècle. Il y a eu à peu à peu mainmise sur tout le territoire. Un fichage rationalisé commence avec le système Bertillon.

Alphonse Bertillon (1851-1914) créateur de l'identité anthropométrique

Ce chef de service de l'identité judiciaire met au point tout un dispositif pour essayer de retrouver les récidivistes. Ce dispositif policier est fondé sur un relevé des caractéristiques morphologiques : taille, hauteur du buste, envergure, longueur et largeur de la tête, diamètre bizygomatique (largeur du visage), longueur de l'oreille droite, longueur des doigts médium et auriculaire gauche, longueur de la coudée gauche, du pied gauche, couleur des yeux. Des cases sont réservées pour les empreintes digitales et pour les deux photographies (profil et face) du porteur du carnet. Tous ces éléments, destinés aux criminels récidivistes, seront appliqués à d'autres populations et surtout aux « nomades » (qui devient le nom donné aux Tsiganes par les pouvoirs publics).

Mars 1895 : les Tsiganes sont recensés dans tous les départements. Le clivage est très net : on traite les Tsiganes étrangers plus durement que les Tsiganes nés en France, qu'il faut quand même surveiller. Ce contrôle se prolonge avec la création des **brigades mobiles de police** (les fameuses « brigades du tigre », créées par Clemenceau en 1907). Leur fonction : surveiller le territoire et les frontières.

Réparties par régions, elles se déplacent facilement : elles utilisent le chemin de fer et sont très vite dotées d'automobiles. Elles peuvent aller au-delà de leur région. Elles vont surveiller, entre autres, les nomades.

¹ Pogrom: émeute dirigée contre une communauté ethnique ou religieuse

² Voir Marc Angenot, *Ce que l'on dit des Juifs en 1889, Antisémitisme et Discours social*, Presses universitaires de Vincennes, 1989.



Ces B.M., autonomes, commencent à **ficher les Tsiganes à partir de 1907** : pratique tout à fait scandaleuse de la part de la République... Puis, dès 1913, elles établissent le **carnet anthropométrique d'identité**.

Elles procèdent à des mensurations, photographient, prennent les empreintes digitales des personnes, y compris des enfants. Les notices sont conservées en plusieurs exemplaires dans les préfectures ou sous-préfectures et au ministère de l'Intérieur (le fichier central n'a pas été retrouvé).

Les élus se font l'écho de l'opinion, renforcée par leurs propres convictions. Il faut donc une loi ! Elle est discutée à la Chambre des députés pendant quelques années.

<• « *Ce petit Gitan de 5 ans montrant son carnet anthropométrique a, sans le savoir, contribué à l'abolition de la loi inique de 1912 : les députés ont voulu que ce scandale cesse – enfin – d'exister.* » *Études tsiganes – 1969/9. page 2 - Revue consultable sur Gallica.fr*

Préparée d'abord par Clemenceau (alors ministre de l'Intérieur) en 1908, **la loi est votée en 1912**. Elle institutionnalise le carnet anthropométrique d'identité, qui se présente comme un livret militaire où sont répertoriés le nom, les photos de face et de

profil et les caractéristiques morphologiques du «nomade» : 224 pages au début de l'application de la loi ! Le carnet doit être visé à l'arrivée et au départ de chaque commune.

Extrait de la loi du 16 juillet 1912

Art. 3. Sont réputés nomades pour l'application de la présente loi, quelle que soit leur nationalité, tous individus circulant en France sans domicile ni résidence fixe et ne rentrant dans aucune des catégories ci-dessus spécifiées, même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession. Ces nomades devront être munis d'un carnet anthropométrique d'identité. Ceux qui se trouveront en France lors de la mise à exécution de la loi devront, dans un délai d'un mois, demander le carnet prévu au paragraphe précédent, soit au préfet dans l'arrondissement chef-lieu du département, soit au sous-préfet dans les autres arrondissements.

Les nomades venant de l'étranger ne seront admis à circuler en France qu'à la condition de justifier d'une identité certaine, constatée par la production de pièces authentiques, tant pour eux-mêmes que pour toutes personnes voyageant avec eux. Ils adresseront leur demande de carnet à la préfecture ou à la sous-préfecture du département ou de l'arrondissement frontière. Toute infraction aux dispositions du présent article sera punie des peines édictées contre le vagabondage.

Nomades ! « Campement de Bohémiens », carte postale, vers 1905 •>

Dans un seul carnet, on compte jusqu'à 2 090, visas. À la fin du carnet figurent les vaccinations. Tout Tsigane doit être porteur de deux carnets : un carnet individuel dès l'âge de 13 ans révolus et, s'il est marié et a une famille, un carnet collectif (contenant, entre autres, une description détaillée de son véhicule).

Nous avons notre carte d'identité et notre livret de famille, certes, mais ce carnet a des allures nettement racistes : faciès, mesures... Certains utilisent le mot « race » (le mot est fréquent à cette époque). Ce carnet a été obligatoire de 1912 à 1969.



Après la tragédie vécue par le peuple tsigane pendant la période hitlérienne, on aurait pu penser qu'on aurait mis fin à ce carnet à la fin de la seconde guerre mondiale...

La guerre de 1914 : l'internement des Tsiganes alsaciens-lorrains

Essayons de comprendre les motifs qui ont prévalu pour l'arrestation des Tsiganes alsaciens-lorrains. Après la défaite de l'Allemagne en 1918, l'Alsace-Lorraine, annexée par les Allemands en 1870, redevient française. Mais il y a une certaine méfiance vis-à-vis des Alsaciens qui viennent de vivre 46 ans dans la nation allemande. Cette région frontière (annexée à la France dès le XVIIIe siècle) a subi toute une série de tragédies et se caractérise par une triple appartenance linguistique : alsacien, français, allemand. Diversité culturelle qui est une vraie richesse.

Or ces atouts se sont retournés contre elle : on a voulu lui faire payer cette triple appartenance. Pendant la première guerre mondiale, dès que les armées françaises reprennent certains territoires, on procède à des arrestations de civils alsaciens, lorrains, mosellans, âgés entre 15 et 50 ans : instituteurs, boulangers, bouchers, postiers à l'égard desquels on a une certaine suspicion. Entre 1871 et 1914, la population civile a eu la possibilité de venir en France et en Algérie.

Certains l'ont fait (400 000 à 500 000). Beaucoup d'autres, la majorité, sont restés parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, dans les milieux populaires en particulier, ou pour des raisons d'ordre économique, social, psychologique : le travail mais aussi l'attachement à une histoire, des paysages, une mémoire, des gens ; tout ce qui fait l'humanité des hommes.

Beaucoup sont restés tout en maintenant des appartenances plurielles aux cultures, aux langues. Suite à l'occupation prussienne, une méfiance vient à s'exercer et on considère ces civils comme suspects : il faut clarifier leur identité et leur trajectoire.

Une population importante est arrêtée et se retrouve dans des « camps de tri » avant d'être répartie à l'ouest et au sud-est de la France.

Les Bohémiens nomades (« Zigeuner » en allemand) présents sur les territoires du conflit sont arrêtés et envoyés avec les civils alsaciens-lorrains dans des dépôts de l'ouest et du sud-est. On ne connaît pas leurs activités, ce sont des menteurs, des fourbes (cela fait partie des clichés habituels) ¹.

Ces menteurs sont aussi accusés d'être des espions : ils traversent les frontières et constituent donc un danger pour la défense du territoire : ils sont susceptibles de donner des renseignements aux ennemis. Raison suffisante pour les arrêter, pas seulement ceux des zones du front mais aussi ceux de l'arrière ².

Certaines familles lorraines tsiganes avaient choisi l'option française, en quittant l'Alsace occupée. Mais on les arrête aussi : la suspicion est générale. On dirige ces familles vers l'ouest dès le mois de septembre 1914.

Les camps reçoivent donc des étrangers, des Alsaciens-Lorrains, des pacifistes, des anarchistes, des révolutionnaires... Tels les « *camps de suspects* » d'Ajain (Creuse), d'Aurec (Haute-Loire) où l'on trouve aussi des prostituées. Certaines familles tsiganes d'Alsace sont transférées vers ces camps de suspects, à la suite de rébellions collectives ou individuelles

L'administration classe tous ces suspects en catégories :

- catégorie 1, dont font partie les Tsiganes appelés péjorativement « *Romanichels* » : Alsaciens-Lorrains d'origine française mais de sentiments douteux quant à leur patriotisme ; ils sont maintenus en dépôts surveillés ;
- catégorie 2, ceux qu'on reconnaît, après enquête, comme Alsaciens « français », dont on ne peut douter des sentiments francophiles ; ils sont conduits dans des « dépôts libres » avec la possibilité de sortir ; on voit réapparaître dans ces camps le désir de corriger les gens, de les rééduquer ; au camp de Crest, la mairie nomme des répétiteurs bilingues qui ont une connaissance de l'allemand pour donner des cours de français ; si les Alsaciens n'y assistent pas, ils sont punis : le directeur du camp leur retire le droit de sortir en ville ;
- catégorie S, les suspects : « *ceux qui ont tenu des propos hostiles à la France, se sont livrés à des manifestations ou des actes pouvant compromettre les intérêts de la défense nationale, ceux [...] dont l'attitude et la conduite laissent gravement à désirer.* ».

*Camp de concentration de Crest (Drôme).
Nomades musiciens. Janvier 1916 - BDIC. ➤*

Les images réalisées au dépôt de Crest par la section photographique de l'armée en janvier 1916 procèdent d'un règlement rigoureux quant aux choix des prises de vue. Ce que dit Thérèse Blondet-Bish à propos du Front s'applique aussi aux Camps : « *Image figée, fixée : Ne bougeons plus, souriez ! L'image se veut, se doit donc rassurante, sans odeur, sans couleur, ni violence outrancière.* »

T. Blondet-Bisch, Aperçu de la photographie pendant la Première Guerre mondiale, Historiens - Géographes, oct-nov. 1998, p. 250.



Le camp d'internement de Crest (1915-1919)

Quant à la majorité des Tsiganes, ils arrivent au camp de Crest (Drôme) en juin-juillet 1915. C'est un couvent fondé par les Franciscains en 1609, situé au sortir de la ville de Crest (plus de 5000 habitants en 1911).

¹ Dans *Carmen* de Mérimée (1845), le narrateur fait dire à Don José, qui est amoureux de Carmen: « *Elle mentait, monsieur, elle a toujours menti. Je ne sais pas si cette fille-là a jamais dit un mot de vérité ; mais quand elle parlait, je la croyais ; c'était plus fort que moi.* ».

² Les arrestations concernent aussi les étrangers des pays qui sont en guerre contre la France, des civils qui travaillaient en France. Citons le témoignage d'un jeune écrivain hongrois, Aladar Kuntz, professeur, qui voyage en France à partir de 1910 (il a 23 ans). Au moment où la guerre éclate, il ne peut partir à temps. Il est interné de 1914 à 1919 dans deux camps en Vendée, dans des conditions très rudes. Internement qu'il raconte dans *Le Monastère noir* (traduit en 1937 chez Gallimard).

Dans le cadre de la confiscation des biens de l'Église catholique (1905), la mairie avait vendu ce couvent qui était devenu une annexe de la gendarmerie. Alors qu'il accueillait 40 à 45 personnes dans les années 1930-1940, on y regroupe jusqu'à 170 à 175 Tsiganes. D'où une vie quotidienne difficile. La surveillance est assurée par l'armée (soldats blessés au front). Elle s'exerce nuit et jour. Les Tsiganes y restent quatre longues années, jusqu'en 1919. La guerre étant finie depuis le 11 novembre 1918, les camps où sont détenus les étrangers sont peu à peu vidés. Mais les Hongrois, les Autrichiens restent encore, de même que les Tsiganes qui attendront jusqu'en juillet 1919.

C'est un « **camp de concentration** » :

l'expression est utilisée par le ministère de l'Intérieur. Le mot a été inventé à la fin du XIXe siècle pendant la guerre des Espagnols contre Cuba, ainsi que pendant la guerre des Boers ¹, en Afrique du Sud. En France, on emploie aussi ce terme : concentrer, c'est regrouper pour surveiller, voire punir. Il ne faut pas confondre avec les camps de concentration nazis, où les conditions d'existence étaient si terribles que beaucoup mouraient. Dans ces camps de concentration, on n'atteint pas l'inhumanité nazie. Cela dit, les conditions sont dures. Dans les cellules, pas de chauffage. Il faut mettre du carton en guise de vitres. Les internés adressent des plaintes au préfet, lettres pathétiques dans lesquelles ils expriment leur incompréhension : pourquoi les a-t-on internés? Ils protestent contre les conditions dans lesquelles ils vivent.

Une délégation franco-suisse de la Croix-Rouge internationale (composée de médecins militaires) se rend à Crest pour visiter le camp. Leur rapport est bien naïf : « *les internés sont très bien traités...* ».

Peut-être est-ce de l'autocensure.

Toutefois, une autre délégation constate l'absence de vitres, de chauffage. Elle écrit au ministère de l'Intérieur. On attend des mois avant qu'une décision soit prise ; on finit par installer un poêle en bas dans les cuisines et dans le couloir, mais les vitres demeurent en l'état. Les toilettes sont dans un état déplorable : un architecte départemental est venu avant l'internement pour faire un état des lieux. Il a recensé toutes les déficiences : parquets, carreaux, toilettes. Cela reste lettre morte.

Les sorties. Il suffit que des sorties dans la ville de Crest donnent lieu à des critiques (mauvais comportement, quelqu'un a bu dans un cabaret...) pour qu'elles soient supprimées pendant une semaine ou quinze jours.

Selon le préfet de Valence et le directeur du camp, il y a un préau dans la cour et cela suffit pour prendre le bon air... En 1917, le maire est sur le point d'interdire aux limonadiers de servir les Tsiganes dans les cafés (un décret municipal a été rédigé).

Il interdit aussi aux Tsiganes français de venir stationner sur la commune. Un commissaire de police a été nommé pour toute la durée de la guerre, exclusivement pour s'occuper des Tsiganes. Au début, pas question de les employer.



Mais vu les difficultés économiques, le manque de main-d'œuvre, de ressources et d'aides, certains sont autorisés à travailler à l'extérieur.

Le commissaire a remarqué que, lors de sorties dans des entreprises de la région, certains tentaient de rencontrer les familles qui stationnaient, non pas, comme il le croit, pour échanger des informations dangereuses susceptibles de mettre en péril le pays, mais tout simplement pour des moments de retrouvailles intenses, pour échanger des nouvelles, « se raconter » les uns les autres.

<< *Camp de concentration de Crest (Drôme). Nomades au lavoir. Janvier 1916. BDIC*

Les punitions se passent en cellule : régime pain et soupe. Parce qu'ils ont répondu, parce qu'ils ne se laissent pas faire, souvent de façon habile, en usant d'ironie, ils sont jugés et incarcérés (entre une semaine et un mois) dans la prison de Die.

Les enfants sont très aimés, choyés.

¹ Ces camps, gérés par les Anglais pendant la guerre des Boers (1899-1902), avaient été terribles.

Habités très tôt à se débrouiller, ils aiment le mouvement : se retrouver dans un espace réduit est une épreuve pour eux comme pour leurs parents. La République a trouvé un moyen : créer une école au sein de ce couvent. L'école est obligatoire jusqu'à 13 ans. 50 enfants sont scolarisables. On a recruté un instituteur, Joseph Kessler.

Il vient de l'École normale de Privas (Ardèche). Les moyens matériels sont ridicules. Mais on relève des témoignages de sympathie à l'égard de ce jeune instituteur. Les familles le remercient du travail qu'il fait auprès des enfants. Sur la liste que l'on retrouve dans les archives diocésaines de Valence (ceux qui sont nés dans ce couvent) figurent trois enfants (10-13 ans) dont les parents ne sont pas là. Ils ont pour parrain, à l'occasion du baptême, Joseph Kessler, l'instituteur. Le parrainage est important dans leur culture. Choisir un parrain non tsigane, c'est rare, c'est un signe d'amitié. Cet instituteur a apporté une aide psychologique aux enfants et aux parents à travers son enseignement. En sont pour preuve les lettres envoyées par les Tsiganes aux autorités pour demander leur libération : c'est l'écriture soignée et l'orthographe impeccable de l'instituteur...

La charge émotionnelle de ces lettres est bouleversante. Certains disent au préfet que des membres de leur famille sont sur le front, qu'ils sont Français, qu'ils ne comprennent pas. Ils n'ont pas cessé de dénoncer le caractère injuste, incompréhensible de leur détention. Ils n'ont jamais accepté leur sort. Beaucoup de lettres viennent de parents qui demandent que les enfants puissent sortir pour aller à l'église, au catéchisme. Dans un premier temps, la réponse est non : il faudrait du personnel pour les surveiller ! Le mot revient constamment dans l'administration.

Le directeur est un notable (comme dans d'autres camps), architecte, peut-être parce qu'il y avait des travaux à faire ? La mairie a pesé sur le choix. Il est convaincu que cette population en qui on ne peut avoir confiance est marginale, dangereuse et mérite son sort. Il se veut très efficace pour que l'ordre règne, malgré les problèmes réels. Dans ses rapports, on relève tout un ensemble de clichés : « danger social, voleurs, menteurs », « femmes dévergondées, insolentes ». Certaines femmes sont assimilées à des prostituées. Il les accuse d'avoir des comportements de cet ordre.

*Lettre d'Adèle Winterstein au préfet de la Drôme,
le 7 septembre 1916 Crest, le 7 septembre 1918
Monsieur le Préfet,*

Je vous fais parvenir pour vous expliquer ces quelques lignes de ma situation que nous sommes internés il y a 7 ou 8 mois. Et que nous méritons pas d'être internés donc que mon mari Nicolas Winterstein a fait son Service Militaire à Vienne (Isère) au 819e, ensuite mon fils Charles Winterstein également à Vienne au 819e, ensuite Alexi Winterstein a fait son Service à Épinal (Vosges) dans le 11e génie, ensuite Nicolas Winterstein en Afrique. Ainsi que toute notre famille sert pour la France depuis 9 ans que mon mari est en France. Et je pense qu'il a le sang français et que j'ai 15 enfants, tous nés en France. Et je pense Monsieur le Préfet qu'on mériterait d'avoir la Bonté de nous envoyer dans notre domicile à Vienne [...].

La pression administrative atteint même **la justice**. À la suite d'un vol imputé à deux nomades, ceux-ci sont envoyés à Die, vite relâchés, sans aucune sanction. Le maire écrit au président du tribunal : « *il est scandaleux que ces deux nomades aient été relâchés ; c'est un très mauvais exemple ; [...] il fallait faire preuve d'exemplarité et de soutien* ». Un mois après, les mêmes personnes ont été condamnées (trois semaines pour l'un, un mois et demi pour l'autre), comme l'atteste un journal local qui a été retrouvé.

Ce quadrillage administratif montre une capacité à organiser rationnellement la surveillance des gens et **une capacité d'obéissance aux ordres**. Gardiens, directeur, militaires, préfecture et sous-préfecture obéissent aux ordres du ministère de l'Intérieur. Une commission municipale composée de notables a été créée pour le camp de Crest. Si l'on ajoute la police, la presse locale, cet ensemble a constitué un puzzle très cohérent, d'une efficacité assez grande. N'oublions pas la mise en carte de l'identification avec des papiers. La carte d'identité a été créée en 1917 pour les étrangers. La première « carte d'identité de Français » date de septembre 1921 pour Paris et sa banlieue ; la généralisation à tous les Français date de 1940, par le gouvernement de Vichy.



Camp de Crest - Vanniers et raccommodeurs de parapluies. Janvier 1916. BDIC

Les rapports bihebdomadaires du directeur du camp sont très révélateurs des modes de gestion administrative de la République : elle met en place des fiches avec une grille que doit remplir le directeur tous les quinze jours (état des lieux et des gens, incidents...) ; fiches adressées au préfet puis au ministère de l'Intérieur. Le régime de Vichy utilisera le même modèle.

La presse catholique

Le 16 septembre 1916, *Le Crestois*, journal catholique du Diois et de la vallée de la Drôme, évoquant les prétendus dommages commis par les Tsiganes, n'éprouve guère de scrupules à parler de fléau :

« À propos d'internés, je me fais ici, pour la troisième fois au moins, l'écho des doléances de la population. Nos concitoyens ne s'expliquent pas que les suspects logés au couvent des capucins ne soient pas considérés comme des prisonniers, et réellement internés. S'ils sont suspects au point de vue patriotique, le sont-ils moins au point de vue moral ? Les Crestois, qui ont à subir le voisinage de tribus aussi interlopes, demandent avec insistance que l'internement soit de rigueur pour tous ceux qui ne sont pas occupés comme ouvriers ou domestiques chez des maîtres responsables. Ce n'est pas sans effroi que, dans nos campagnes, on voit circuler ces gens-là, et que l'on constate après leur passage des larcins ou des déprédations. Nous avons assez de fléaux à supporter en ce moment : qu'on nous épargne celui-là. ».

Des rébellions

Les deux dernières années voient naître des rébellions et des évasions. Les familles attendaient désespérément leur libération sans cesse différée. Cette capacité à résister aux persécutions est caractéristique de l'identité tzigane. Citons le cas de la famille Friemann (parents et six enfants), nom emblématique pour les amoureux de la liberté. Le directeur note : *« Cet homme est dangereux parce qu'intelligent. Il pousse ses camarades à la révolte. »*. Il est envoyé dans les camps de suspects. Les Tsiganes, seuls ou avec les enfants, s'évadent à plusieurs reprises du dépôt. Ces évasions, la plupart du temps, ont échoué. L'un d'eux est ramené des Pyrénées à Crest. Certains sont revenus volontairement par impossibilité de trouver des moyens de protection et d'existence, mais surtout parce que la séparation d'avec la famille était trop douloureuse.

Un acte de révolte collective

Le 25 septembre 1916 à 21 heures, un incident éclate au couvent. Voici comment la scène avec la rébellion qui suivit nous est racontée par le commissaire de police.

« Le caporal de garde, entendant de la musique dans l'intérieur du camp, envoya un homme de garde pour imposer le silence. Cet homme revint disant qu'il avait été obligé de se retirer devant l'attitude menaçante de Bentat qui, avec le nommé Kempfer, tous deux en léger état d'ivresse, faisaient de la musique tandis que les internés, au nombre d'une trentaine, dansaient dans la plus grande chambre occupée par les détenus. Le bruit ne cessant pas et du fait de l'attitude des détenus, le caporal monta dans cette chambre avec quatre hommes armés de fusils non chargés pour faire évacuer la salle et rétablir le silence. En arrivant, il donna l'ordre à Kempfer de sortir, ce dernier ne voulant pas, le caporal le prit par le bras pour le mettre dehors. Alors Bentat se jeta sur le caporal, le serrant fortement par la cravate tandis que Kempfer le prenait par les bras. Les soldats ayant dégagé le caporal, Bentat se tourna vers eux et saisit le fusil d'un des hommes pour le désarmer ; c'est le fils de Bentat qui aida à faire lâcher prise à son père ; pendant ce temps, les femmes se conduisaient comme de véritables furies, et particulièrement la femme et la fille Bentat, insultant le garde. Le terrain fut enfin dégagé et tout rentra dans l'ordre. Kempfer à ce moment a été entendu disant à un homme de garde : "Toi, je te ferai ton affaire" ou quelque chose d'approchant. Le lendemain, quand, comme j'en avais donné l'ordre, les hommes de garde voulurent conduire au bureau de police Bentat et Kempfer, les femmes recommencèrent la scène de la veille en criant et insultant la garde. D'accord avec la municipalité, j'ai infligé les punitions suivantes : Bentat et Kempfer, quinze jours de chambre de discipline. Kempfer à la sortie de la dite chambre, un mois de punition de sortie. Bentat père, mère et fille, consignés jusqu'à nouvel ordre. De plus le camp est consigné cette semaine. »

Le gestionnaire du dépôt ajoute quant à lui un détail important, où transparait l'ironie extraordinaire des Tsiganes insurgés : « Leur rébellion a provoqué une manifestation dans l'établissement de la part d'une trentaine d'internés qui ont processionné dans les couloirs en chantant la Marseillaise. Les militaires n'ont pu la maîtriser que baïonnettes aux canons de fusils. ».

La Marseillaise, c'est-à-dire l'hymne patriotique français appelant à la défense de la liberté contre la tyrannie, un chant qui plus est composé en 1792 à Strasbourg !

Le déni de mémoire

En 1926, l'État français a créé une commission présidée par Combarieu (membre de la Cour des comptes) chargée de répartir une somme de trois millions de francs auprès des civils internés dans les camps pendant la première guerre mondiale, surtout pour les Alsaciens-Lorrains. Ceux qui ont touché une allocation ont perçu une somme dérisoire : l'équivalent de 300 francs (46 euros). Pour les Tsiganes, il n'y a rien eu, comme si rien ne s'était passé. Aucun dossier ! Parce qu'on n'a rien fait pour les prévenir, les informer, les aider à constituer un dossier qui aurait pu peut-être aboutir. Sans doute n'étaient-ils pas considérés comme de vrais citoyens susceptibles d'être reconnus pleinement et d'avoir les mêmes droits que les autres.

La guerre de 1939 : 30 camps d'internement

L'histoire recommence ! En plus grand pour des milliers de Tsiganes : le terrain était préparé. On reprend les mêmes fantasmes : « *Le Tsigane est un danger social, une source d'insécurité, c'est un marginal, criminel et espion* ».

Ce sont les arguments brandis par la République finissante de 1940 : elle décide d'assigner à résidence tous les Tsiganes dits nomades, voyageurs sur le territoire.

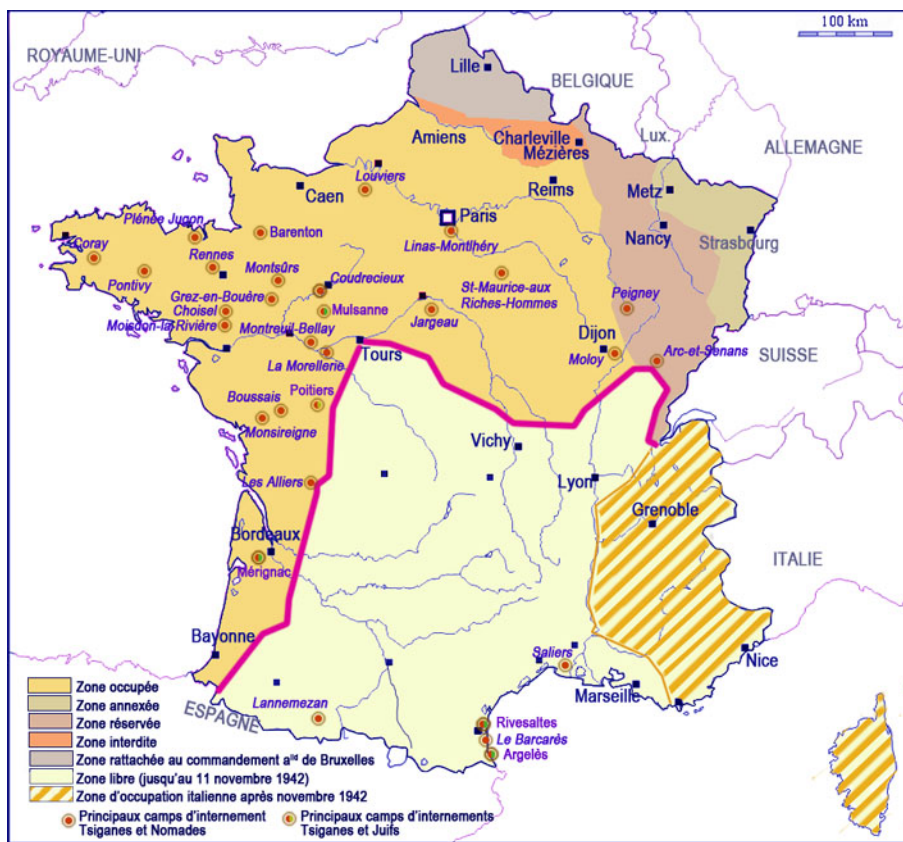
Le décret du 6 avril 1940 ordonne de trouver les lieux où l'on doit regrouper les familles pour les assigner à proximité d'une brigade de gendarmerie, partout sauf dans les villes, car il ne faut pas les voir (contrairement à l'époque de la Renaissance). Une commune par département regrouperait les familles.

Comme les communes concernées refusent, le ministère de l'Intérieur (circulaire du 29 avril 1940) change de décision : il demande qu'on assigne à résidence les familles là où elles vivent. On les dissémine donc sur le territoire.

Après sa défaite (juin 1940), la France est occupée par les Allemands.

Début octobre, le gouvernement nazi ¹ donne l'ordre d'ouvrir des camps pour y interner les Tsiganes.

L'ordre est allemand, la réalisation est française, du ressort de l'administration de Vichy.



Les principaux camps d'internement pour Tsiganes en France durant la Seconde Guerre mondiale

(Les camps réservés aux Juifs ne sont pas représentés sur cette carte) Fond de carte © D. Dalet

Les familles qui avaient été assignées à résidence se retrouvent dans les camps : 30 camps, 25 en zone occupée et 5 en zone libre. Ils existaient déjà, créés par la République pour les républicains espagnols ² : Argelès, Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), Gurs (Pyrénées-Atlantiques).

À la suite de la réaction de la Suisse, signalant les mauvaises conditions dans lesquelles on vivait dans certains camps du Sud (comme Argelès...), le régime de Vichy décide de faire œuvre de propagande en créant un camp pour les nomades de la zone sud, et ceux réfugiés d'Alsace, à Salières, en Camargue. On y montrerait qu'ils sont bien traités ! Ils s'adonneraient à la vannerie, dans des conditions de vie tout à fait plaisantes et agréables...

Ce camp est ouvert en 1942 ; les familles y vivront jusqu'à la libération dans des conditions épouvantables, liées à l'endroit : une plaine, en plein vent.

¹ Pour le régime nazi, les Tsiganes sont une « race » à éliminer, comme les Juifs.

² La guerre civile espagnole (1936-1939) entre Républicains et Fascistes s'est terminée par la défaite des Républicains. Une partie importante se réfugie en France. Voir la BT2 290 Camps d'internement, de Lorette Alexis-Monet.

Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, des témoins retrouvés se souviennent des moustiques, du froid, du manque de nourriture, du manque de vêtements, alors qu'ils étaient enfants.

Affamés, affamés, affamés

Témoignage de Paul Michel, interné à Saliers

« Paul Michel. - Au camp, quand c'était le moment où il fallait chercher le manger, on avait un bouillon chacun... Rien, quoi, comme des bêtes... Et 60 grammes de pain par jour...

On ramassait la boue le matin... On mangeait l'herbe, on était affamés, affamés, affamés...

Il y a des petits enfants qui sont morts, ils n'ont pas pu tenir le coup.

- Comment ça se passait quand quelqu'un était malade?

Paul Michel. - Eh bien, il était soigné quand même, mais tu penses, il était pas soigné, ils s'en foutaient bien mal... Les enfants, ils les mettaient à l'infirmerie, il y en avait qui étaient sauvés mais d'autres qui n'étaient pas sauvés... Ceux qui l'étaient, c'était ceux qui étaient soignés par la mère, qui devait avoir un peu de lait... Ils mangeaient rien, ils mangeaient rien... Moi je me suis battu avec un ami pour une peau de pomme de terre... Quand j'y pense maintenant ! On était affamés, affamés... »

(Témoignage recueilli en août 1985 par le père Maxime Dumont)

Le cas de Mérignac en Gironde

Le camp a été créé à la suite de la décision d'octobre 1940. Le préfet de la Gironde, Pierre Alype, a fait preuve d'un zèle et d'une collaboration tout à fait explicites (de même que pour la répression...) en répondant à la demande de la Kommandantur.

Mérignac Beau-Désert a été créé pour les Tsiganes en novembre 1940. Les conditions étaient très précaires. Les familles sont arrivées : 321 personnes de Gironde, arrêtées par les gendarmes français. Elles se sont retrouvées le 17 novembre 1940, certaines avec leurs roulottes, d'autres pas, avec les animaux, chiens, ânes, chevaux... Une baraque, puis deux ont été construites, sans chauffage. Il fallait aller chercher le lait pour les enfants dans une ferme à 3 km. Ils étaient sous la garde d'un commissaire auxiliaire de police et de gendarmes.

Le camp ferme le 2 décembre 1940 et, sur ordre allemand, on transfère les familles dans la Vienne : elles sont assignées à résidence avant d'être regroupées, dès la fin décembre, au camp de concentration de Poitiers, particulièrement sévère. De ce camp, 107 Tsiganes, de 16 ans à 50 ans, ont été déportés à Oranienbourg et Buchenwald, en janvier et juin 1943.

Assigné à résidence en Gironde, interné à Mérignac et Poitiers avant d'être déporté au camp de concentration d'Oranienbourg-Sachsenhausen, Sylvain Reinhard reste à jamais hanté par l'inguérissable souvenir des persécutions, scellé au plus profond de son être : « *Je pense toujours au camp... on peut pas... ça revient... on est obligé d'y penser, c'est inoubliable.* ».

D'après les témoins et d'autres sources, il y eut peu de survivants. Des Tsiganes de la région de Lille avaient été aussi raflés (Lille dépendait du territoire belge) : sur les 157 Tsiganes français déportés à Auschwitz le 25 janvier 1944, seuls 20 ont survécu.



Vue du Camp de Mérignac. (ADS Bordeaux ? DR)

Au camp de Mérignac

Toto Hoffmann, interné à l'âge de 13 ans avec sa famille au camp de Mérignac, se souvient : « En octobre 1940, nous avons une petite maisonnette chemin du Fin à Gujan-Mestras. C'est là que les Allemands, avec la police française, vinrent nous chercher à notre domicile, mon père exerçait alors sa profession de marchands de chevaux. De là, ils nous escortèrent jusqu'à Bordeaux Beau-Désert, dans un camp qui était encore en construction. Nous étions à côté d'un camp allemand. [...]

Je ne me rappelle plus bien combien de temps, de jours, nous sommes restés dans ce premier camp, qui était d'ailleurs gardé par des civils, c'est-à-dire par des Français qui collaboraient avec l'ennemi. Un bureau de gendarmerie française commandait les gardiens civils et ceux-ci nous maltrahaient parfois, ils ne regardaient pas l'âge, même des vieillards et les enfants. ».

La vie quotidienne dans les camps en zone occupée

• Conditions de logement et d'hygiène

Elles sont déplorables. À cause des matériaux utilisés pour la construction des baraques, les familles souffrent du froid et de la chaleur. À Mulsanne (Sarthe), les baraques recouvertes de tôle ondulée offrent une protection aussi glaciale l'hiver qu'étouffante l'été. Les camps sont souvent construits en plaine à la merci des éléments naturels.

Tous les rapports rédigés par les chefs de camp mettent l'accent sur l'indigence des nomades : à Montsûrs (Mayenne), « des adultes manquent de chemises et portent un veston directement sur la peau ». Les enfants vont pieds nus dans la boue. Les nomades n'ont même pas de vêtements de rechange et ils n'ont pas d'argent pour en acheter. L'insalubrité du camp se traduit alors par la présence de poux, de sarcoptes (parasites produisant la gale), de rats ; on recense de nombreux cas d'affections de la peau dues à la malpropreté.



- *Une alimentation insuffisante*

Les internés (à 90% de nationalité française) ont été très durement touchés par les pénuries, qui se sont aggravées au cours de l'année 1941. À Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne) et dans d'autres camps, ceux que l'on autorise à sortir tentent d'échanger des objets de valeur contre de la nourriture. Malgré cela, les denrées alimentaires manquaient cruellement, en particulier aux enfants qui représentaient 30 à 40 % de la population internée. « *Quand on parlait avec les nomades, ils nous disaient qu'ils étaient malheureux, qu'ils n'avaient pas assez à manger* » se souvient Gaston Foucher, interné pendant un mois en 1943 à Jargeau (Loiret).

*Enfant gitan au camp d'internement de Nexon, 1942
(Fonds Laurette Alexis-Monet, BT 290 « Camps d'internement en France 1939-1945 »)*

- *Une mortalité importante*

La malnutrition et les maladies constituent deux des causes principales de la mortalité. Par ailleurs, le manque de soins aggrave les maladies et intervient comme un facteur supplémentaire dans la mortalité enregistrée. Les personnes décédées sont des vieillards, des enfants mais aussi des adultes isolés. Une estimation portant sur les années 1940 à 1944 indique qu'une centaine de nomades sont morts dans les camps d'internement.

- *Les évasions*

Les Tsiganes ne supportent pas leur internement, ils n'en comprennent pas les raisons. C'est pourquoi ils s'évadent en masse, en famille. Tous les moyens sont bons : on fait le mur, on ne revient pas de permission ou d'hôpital, on profite d'une sortie. Une majeure partie d'entre eux est toutefois reprise après quelques jours, souvent à cause de la complicité active de la population qui les dénonce auprès des gendarmes : à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), où les évasions sont nombreuses en 1944, les nomades en fuite voient « se dresser contre eux les fermiers des environs qui les ont reconduits au camp à coups de fourches ». Même scénario à Arc-et-Senans (Doubs), à ceci près que les nomades évadés en avril 1942 qui avaient pu se réfugier en Suisse sont refoulés vers la gendarmerie par la police helvétique.

En zone libre : des autorisations limitées de déplacement

Dans les départements de la zone libre où sont assignés à résidence les Tsiganes, la difficulté à trouver du travail exclusivement à l'intérieur du territoire qui leur est imposé oblige les familles à chercher ailleurs d'autres moyens de subsistance. La préfecture accorde parfois des autorisations de déplacement pour la recherche d'un travail. Ainsi, l'administration fournit une réponse positive à la famille de Joseph S., domicilié à Belvès (Dordogne), père de six enfants, dont la conduite est qualifiée de bonne, vannier qui se trouve privé d'osier et de joncs indispensables à l'exercice de sa profession. Cet homme, mobilisé en 1939, a un frère sous les drapeaux, tandis qu'un autre est prisonnier de guerre ; il obtient la permission d'aller dans la commune du Bugue en décembre 1940. La préfecture accorde certes des dérogations, mais à condition que tout nomade travaillant en dehors de sa commune d'assignation fasse viser auprès de la mairie ou du commissariat de police son carnet anthropométrique et qu'il se présente « *une fois par semaine, au jour fixé par le maire, pour faire contrôler sa présence dans la localité* ».

Des demandes ne manquent pas cependant d'être rejetées. En juillet 1942, le département voisin du Lot-et-Garonne, compte tenu du rapport envoyé par la direction du commissariat de police de Marmande, s'oppose à ce que L. Anarcisse, père de six enfants, assigné à Lauzun, transfère sa résidence dans une autre localité : « Parents et enfants sont de nationalité française [...]. Cette famille est arrivée à Lauzun en juillet 1941 où se trouvent en tout vingt-cinq nomades (hommes, femmes et enfants compris) dans des baraquements mis à leur disposition par la commune.

L. n'est pas un sujet intéressant, se livrant comme les autres nomades à des vols de récoltes. C'est un paresseux mal considéré, qui ne mérite aucune faveur spéciale. Dans ces conditions, sa demande n'est, à mon avis, susceptible d'aucune suite. ». Et ce n'est pas, à l'inverse, parce qu'une famille échappe aux griefs habituels du nomade fainéant et voleur, que sa requête aboutit.

Après la libération (août 1944)

L'indifférence persiste après l'installation du gouvernement provisoire de la République. On pouvait escompter que la libération du territoire national aurait signifié pour les Tsiganes français internés la sortie des camps. Il n'en est rien. En décembre 1944, cinq camps sont toujours en activité. Les derniers nomades seront libérés du camp de Saint-Maurice le 18 décembre 1945, de Jargeau (Loiret) le 31 décembre et des Ailliers le 1er juin 1946. Les familles qu'on libère manquent de tout, vêtements, nourriture, argent et personne ne s'en préoccupe : « *Quand on est sorti des camps, raconte Jean-Louis Bauer, on n'avait pas de secours, on n'avait rien [...]. On aurait dû nous donner quelque chose pour faire la route, nous guider, nous dire "Allez là, il y a une maison qui vous attend, on va s'occuper de vous". Rien, à la porte! Comme un chien ! Comme des chiens!* ».

Les nomades rentrent à pied chez eux et se débrouillent par leurs propres moyens.

Mais d'autres épreuves attendent les Tsiganes à leur arrivée. Car bien souvent, profitant du fait que les maisons ou les roulottes qu'ils habitaient étaient restées inoccupées, des habitants s'étaient empressés de voler toutes choses utiles qui s'y trouvaient. Au mois de novembre 1942, Toto Hoffmann est libéré du camp de Poitiers.

Munis d'un laissez-passer, les Hoffmann regagnent la commune de Gujan-Mestras (Gironde). Déjà fâchés d'avoir perdu leur belle roulotte au camp de Mérignac, ils découvrent au retour que des vols ont été commis dans la maison, les spoliant de leurs meubles et de leurs vêtements : « *Quand on est venus à la maison, il n'y avait plus rien. On nous avait tout volé... On n'avait plus rien... Ils avaient tout pris, tout ce qu'on avait, les vêtements qu'on avait... Quand on est venus, je vous dis, on était nus* ».

Malgré tant de privations et de souffrances endurées, les Tsiganes libérés sont aussitôt assignés à résidence, avec interdiction de quitter la commune où ils doivent demeurer.

Cette obligation touche aussi les survivants revenus des camps de concentration.

C'est ainsi qu'Alphonse Reinhardt, d'abord assigné à résidence sur la commune de Saint-Aignan par la brigade de Villegouge, interné ensuite à Mérignac et Poitiers, puis déporté au camp de Sachsenhausen, est à son retour d'Allemagne, en août 1945, assigné à résidence et placé sous la surveillance de la même brigade de gendarmerie jusqu'à la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités.

Rien d'étonnant alors si, reprenant à son compte les propos honteux tenus par le maire d'une commune contre une famille gitane (plusieurs de ses membres, résistants d'un maquis, avaient été arrêtés, l'un des enfants fusillé par les Allemands, le père mort en déportation), un sous-préfet de la Gironde suggère, en septembre 1945, que pour cette famille et tous les nomades indésirables du département, « *les terrains sablonneux des Landes seraient tout indiqués* ».

La mémoire et l'oubli

Cette histoire est très mal connue : de manière obstinée, pendant deux ans, je me suis mis en quête, par différentes voies de recherche et avec beaucoup d'interrogations. Il me semblait qu'il n'était pas possible de ne pas mettre ensemble les différentes sources : la connaissance historique, les archives (départementales, nationales...), les témoignages des gens, des victimes. Il me semblait impossible de ne pas savoir comment ils avaient vécu, quel retentissement, quelle force d'ébranlement l'internement avait produit dans leur vie individuelle et collective.

Les lieux, qu'en avait-on fait ? Est-ce qu'on s'en était occupé dans les communes sur lesquelles avaient été implantés ces camps ? Les mairies, les responsables, les élus de la nation savaient-ils ? Avaient-ils su ? Des démarches avaient-elles été faites pour que cette mémoire soit entretenue ? Il fallait interroger des personnes, des associations. Empiler toute une série de témoignages d'aujourd'hui et de ceux qui avaient vécu ce drame.

Y avait-il des stèles, manifestations symboliques par lesquelles on donne à lire, on garde mémoire ? Le mot est très ancien, chargé de signification : c'est la mémoire écrite d'événements héroïques ou de malheurs. Dans le cas où il y avait eu des stèles, qu'est-ce qui était écrit ? L'avait-on fait savoir ? Qu'en avait dit la presse ?

J'ai donc voyagé pour chercher des témoins. J'ai obtenu une aide inégale des associations départementales ou municipales des gens du voyage, parfois très timides : certaines m'ont même dissuadé d'entreprendre ce travail. Ce qui a déclenché pas mal de rencontres, c'est l'accueil, l'hospitalité des Manouches. Dès qu'ils ont compris que, bien que non-Manouche, je m'intéressais à ce passé répressif, à cette exclusion, ils m'ont donné des pistes, des noms, à travers tout un réseau d'amitiés et de sociabilité. En revanche, j'ai dû faire preuve d'une insistance considérable auprès des élus, des mairies, des associations des communes concernées, auprès d'anciens gardiens de camps : j'ai dû multiplier les relances, par lettre et par téléphone, pour solliciter leur mémoire. J'ai retracé cette enquête sous forme de journal ¹ pour montrer la réalité de cette amnésie.



Photos J. Brunet

Stèle commémorative du camp de Mérignac.

La stèle principale a été inaugurée en 1985.

La date 1941 est inexacte puisque le camp a été créé en 1940 pour les Tsiganes.

Le mot «Tsiganes» a été ajouté postérieurement à l'inauguration.

Des Tsiganes n'ont pas été déportés de Mérignac mais du camp de Poitiers (puis Compiègne) vers deux camps de concentration nazis.

La plaque du bas a été ajoutée en 2005 et non pas en 1993, date du décret.

« Ici, l'Etat français de Vichy interna plusieurs milliers de Juifs, Tsiganes et étrangers.

Déportés vers les camps nazis, presque tous y trouvèrent la mort.

Nous, génération de la mémoire, n'oublierons jamais. « U.E.J.F.

¹ 17 Dans *La Mémoire et l'oubli, l'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, L'Harmattan, 2004

La mémoire

Au bout de 50 ans, il arrive souvent que la mémoire reconstruise le souvenir.

Or bien souvent, pour les Tsiganes, le souvenir faisait surface pour la première fois, avec une acuité saisissante et une authenticité prouvée par les documents retrouvés dans les archives : les noms des gardiens, le vocabulaire insultant, les clichés, certaines situations, l'existence d'un directeur de camp qui - exceptionnellement - avait montré un peu d'humanité.

« *C'était comme si c'était hier* », disait l'un d'eux. Un témoin juif rapporte un épisode vécu au camp de Poitiers : ce camp comportait des détenus Juifs et Tsiganes, séparés par des barbelés. Les Tsiganes étaient de loin les plus misérables. Ils ont simulé une bagarre pour détourner l'attention des gardiens et permettre ainsi l'évasion de Juifs. Ce témoin avait toujours cette scène en tête.

Dans d'autres situations de détresse auxquelles furent confrontés des non-Tsiganes, la solidarité exprimée par les Tsiganes eut des effets bénéfiques. En janvier 1944, Francis Cordet, jeune résistant français, est arrêté par la milice lors d'un contrôle effectué à proximité d'un barrage implanté en zone sud. Condamné pour port d'arme illicite, on l'expédie à la prison de Châteauroux (Indre), qui rassemble des condamnés de droit commun et des prisonniers politiques. C'est là que le jeune résistant rencontre un Gitan dont il garde le souvenir :

« *L'homme venait de Vesoul, c'était un Gitan. Son courage sur le front en 40 lui avait valu d'être décoré de la croix de guerre avec deux palmes, ce qui n'est pas fréquent. On l'avait incarcéré à Châteauroux, à la suite d'une bagarre avec un gendarme qui s'était permis, sans son autorisation, de s'approcher de très près de sa roulotte. Grâce à ses conseils et à son amitié, j'ai su comment me défendre contre les agressions sexuelles commises par certains détenus.* ».

Autre raison de cette acuité de mémoire : les souvenirs sont d'autant plus présents et précis que les Tsiganes n'ont pas beaucoup raconté. À la libération, on ne s'est pas préoccupé de les interroger. Tout était là, dans les souvenirs. Ils ont parlé de façon inégale dans les familles, parce que les choses étaient trop douloureuses, « parce que les morts, les décès, ceux qui ne sont jamais revenus, nous, on n'en parle pas ». Ils sont présents par l'absence, dans le silence, sans qu'on les nomme. Certains enfants devenus adultes ont recueilli ces souvenirs douloureux. J'ai reçu des textes écrits par des enfants de parents internés, comme ce récit que m'a fait parvenir Geneviève Félix :

« *Ma mère a aujourd'hui 63 ans. Je me souviens, lorsque nous étions enfants, elle nous racontait parfois des épisodes de son enfance passée dans les camps. On l'écoutait mais à l'époque, on avait du mal à comprendre et surtout à imaginer. En grandissant, on s'est rendu compte qu'elle avait beaucoup souffert pendant sa petite enfance. Mais elle nous parlait peu de cette période. Parfois, on lui demandait de nous raconter, nous étions dix à la maison mais je vous promets que ma maman retenait toute notre attention. On lui posait quelquefois sans le vouloir des questions gênantes et cela la mettait mal à l'aise. Des fois, c'est elle qui abordait le sujet, elle ressentait sûrement le besoin d'en parler.*

Pendant des années, je n'ai connu que des bribes de son histoire. Aujourd'hui, la curiosité a pris le dessus. Non, je crois plutôt que je désire partager avec ma mère le souvenir de toutes ces douloureuses années et faire revivre au fond de moi toutes celles et ceux qui ont souffert dans le silence [...]. Je suis heureuse qu'aujourd'hui, on lève le voile de cette douloureuse période et que les survivants, les témoins, puissent enfin s'exprimer, faut-il encore qu'ils le fassent.

Il faut qu'ils laissent tomber tout préjugé et toute peur de s'exprimer. Aujourd'hui, on leur donne le droit de raconter leur histoire, qu'ils prennent la parole, qu'ils abandonnent toute honte, ce sont des victimes et non des coupables ! »

L'indifférence et l'oubli

Le livre de l'historien américain Paxton (*La France de Vichy, 1940-1944*)¹, paru en 1972, avait sonné le réveil de la recherche historique sur la France occupée et un jugement plus objectif sur cette période. On aurait pu penser que cette remise en cause aurait permis d'aborder aussi le sort des Tsiganes. Or cette réflexion historique et mémorielle n'a pas eu lieu. Il n'est quasiment pas sorti de livre sur l'internement. Un historien anglais, Donald Kenrick, étudiant la persécution des Tsiganes, a consacré un chapitre de son livre au sort des Tsiganes français. Seul existe un petit cercle de chercheurs français ayant travaillé sur cette question, dont Jacques Sigot, Marie-Christine Hubert et Denis Peschanski.

Quant aux trente communes où étaient implantés les camps, si l'on s'en tient aux élus, c'est l'indifférence quasi totale. Un chercheur polonais travaillant au Canada prépare une histoire comparée de la mémoire (traite des Noirs, génocide juif) avec un dossier sur les « **justes** » (ces personnes de toute origine, souvent modeste, qui ont aidé des Juifs pendant la seconde guerre mondiale).

¹ 18 Réédité dans la collection Points Seuil, 1999.

Y a-t-il eu des justes en France pour les Tsiganes ?

Quasiment pas. J'ai trouvé une seule trace dans les archives : un don (anonyme) de vêtement pour le camp de Mérignac. Les associations caritatives n'ont pas manifesté d'aide auprès des familles. Certaines personnes de la population civile ont fait pire, comme à Montreuil-Bellay (voir p.19) ou comme ces familles qui ont signé des pétitions avec des maires en 1941 pour créer un camp (ce qui fut fait).

Autre exemple, dans la zone libre, en juin-juillet 1944, une famille gitane avec cinq enfants est assignée à résidence dans une petite commune de l'Hérault. Les habitants envoient au maire une lettre pour qu'on se débarrasse de cette famille et qu'on la mette dans un camp. La famille est arrêtée et envoyée au camp de Gurs !

L'indifférence peut avoir des colorations variées :

- « *Vous vous trompez, vous confondez avec le nom d'une autre commune !* » ;
- ou bien « *c'est du passé, on ne peut rien retrouver* » (Saliers) ;
- « *Non, rien, ça n'a pas existé* ».

Même si les archives ou un historien local prouvent l'existence de ce passé, il n'y a aucune suite. Le ton dominant, c'est le non savoir, l'absence de curiosité : on ne va pas remuer cette histoire, laissons ces choses demeurer dans l'oubli.

Quelques exceptions

Le vendeur de pizzas de Moisdon-La-Rivière (Loire-Atlantique) a repris un restaurant sur l'emplacement d'un camp particulièrement rude, où l'on punissait fortement ceux qui se rebellaient, où les enfants n'avaient pas de vêtements, souffraient de maladies, avaient des poux, où les soins étaient inexistantes, où les décès étaient fréquents...

On envoyait ceux qui se rebellaient à Moisdon-la-Rivière, avec des Juifs, des politiques, des communistes. Un certain nombre d'entre eux furent déportés. Cet homme a commencé à parler aux gens qui venaient en pèlerinage sur ce lieu terrible d'enfermement. Il a œuvré auprès de la mairie pour qu'on érige une stèle.

Or, il a eu les pires soucis à la suite de ses démarches : on a fait pression sur lui pour le dissuader. Aujourd'hui, toujours pas de stèle ! Il faut signaler que ce camp était installé dans des forges du XVIIe siècle. En 1941, elles étaient dans un état lamentable.

Dans le mépris ou le désintéret général, quelques mains généreuses se sont tendues. Ces initiatives d'entraide proviennent le plus souvent des religieux ou religieuses de base (mais pas de la hiérarchie catholique, qui n'a jamais protesté), à titre individuel ou collectif, et de quelques laïques (des institutrices par exemple).

Les religieux faisant partie des rares personnes autorisées en zone occupée à pénétrer dans les camps, l'aide sociale et morale que dispensent certains prêtres contribue à créer un réconfort véritable. Les témoignages sur l'action du père Chatard montrent que sa générosité fut appréciée.

« *Dans le camp, raconte Jacques Reinhardh, il y avait des gens dévoués. Je me souviens d'un curé, très gentil avec nous, qui était à Poitiers, c'était le père Chatard* ».

Puis, à la demande d'une assistante sociale habitant à proximité du camp, le père jésuite Fleury arrive à Poitiers en septembre 1941, et le travail se poursuit. Son dévouement est tout à fait exemplaire, au même titre que celui de l'abbé Jollec et de l'abbé Boisdrion ou des sœurs franciscaines de Marie au camp de Montreuil-Bellay.

C'est le père jésuite Fleury qui fonda après guerre l'aumônerie générale des Gitans. S'efforçant de sensibiliser les autorités sur le sort des nomades internés, il œuvra pour empêcher la séparation des enfants et des parents : « *On couchait dans les baraques ensemble. Après, ils ont voulu nous séparer, les enfants avec les parents. Il y avait un prêtre, on l'appelait Monsieur Fleury, il m'a posé la question : "Si on te séparait avec tes parents, qu'est-ce que tu dirais ?" J'ai dit que je serais malheureux. Certainement, il avait entendu parler de ça, il avait entendu un bruit. Alors, il m'a dit : "Mon petit Jacques, je ferai tout ce qui est possible pour vous faire rester ensemble". Et on est restés ensemble* ». Par la suite, il accompagna les familles lors de leur transfert vers le camp de Montreuil-Bellay : « *Quand on est partis de Poitiers, explique Jacques Reinhardh, Monsieur Fleury est venu nous accompagner, avec nous dans le train, jusqu'à Montreuil-Bellay. Heureusement qu'il était avec nous, parce qu'il y avait des femmes qui accouchaient en route... Alors il faisait arrêter le train... Il s'occupait, il s'est occupé de beaucoup de choses. Quand il y avait un malade, il s'en occupait, il nous a rendu bien service.* ».

La commémoration par les stèles

La plus ancienne est celle de Mérignac : elle date de 1985. Elle ne mentionnait ni les Tsiganes, ni les étrangers (dont les républicains espagnols), mais les résistants, les politiques, les Juifs.

Il a fallu attendre juin 2005 pour qu'un additif mentionne les Tsiganes grâce à l'action menée par la Ligue des droits de l'Homme. Rappelons que le camp a été créé en novembre 1940 pour les Tsiganes !

À Arc-et-Senans (Doubs), à la suite d'un colloque organisé par la Revue des Études tsiganes (deux jours de colloque, avec des familles tsiganes, avec leurs enfants et petits enfants), un texte a été gravé. Parmi les quatre ou cinq stèles récentes, les communautés juive et tsigane ont fait pression pour faire ériger celle de Laval. À Poitiers (pour la première stèle apposée aussi en 1985), à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), les textes sont très équivoques. Ainsi, à Jargeau (Loiret) : « *entre 39 et 45, on a interné des politiques, des Tsiganes* ». Or le camp n'a pas été créé en 39 mais 41, et il a duré jusqu'en 1945. Le texte oublie de dire que les politiques ont représenté 1 % des internés et les Tsiganes la quasi-totalité. Pour le camp de Saliers (voir p.22), une stèle a été inaugurée le 3 février 2006.

Beaucoup de camps n'ont aucune stèle. Il ne reste aucune trace d'une mémoire matérielle : une gare, des forts, des châteaux abandonnés, des terrains vagues, à l'intérieur des villes (à Rennes le camp était dans la ville). Facteur supplémentaire d'effacement de la mémoire : le manque de trace écrite redouble l'oubli.

La presse

Quand elle rend compte de l'inauguration de ces stèles, on rencontre le même phénomène d'oblitération. On joue avec l'ambiguïté : lors de la cérémonie pour la stèle de Jargeau, pas une seule fois la presse locale ne mentionne le mot Tsigane, alors que Monsieur Bauer, qui avait été interné dans ce camp, était présent. Ce n'est qu'au détour d'une information concernant une exposition organisée à Bruxelles, en 1996, par le Conseil de l'Europe, que l'article fait référence, une fois, aux Tsiganes... Dénégation par omission. Au mieux, la presse parle en termes généraux et vagues de la tolérance, mais sans jamais rappeler les faits.

Les manuels scolaires

Ils restent muets sur cette question. Ils parlent des Tsiganes persécutés par les Nazis. Mais ils ne donnent aucune information sur les camps d'internement en France. Même les ouvrages de grande qualité comme « *les lieux de mémoire* » (collection dirigée par Pierre Nora) ne disent rien sur les Tsiganes.

L'État

Lui aussi entretient l'amnésie. Les textes administratifs ne citent pas ces camps. Il n'existe d'ailleurs pas de commémoration officielle. Il a fallu attendre le décret de 1993 sur ce qui avait été commis sous le régime de Vichy, puis le discours du président Chirac en 1995¹. Une autre circulaire (juillet 1997) permet aux communautés tsiganes de s'exprimer lors de la commémoration de la rafle du Vélodrome d'hiver.

Quant à la loi votée par le Parlement français en 1948, elle distingue les internés et déportés de la Résistance et tous les autres qualifiés de « politiques », parmi lesquels sont mis les Juifs et les Tsiganes. C'est une manière de ne pas s'interroger sur les causes. Très peu de Tsiganes ont pu obtenir des cartes d'internés politiques, et ce pour de nombreuses raisons : difficultés administratives, difficultés pour trouver les papiers...

La société a donc choisi l'amnésie plutôt que la (re)connaissance de ce qu'avait vécu le peuple tsigane sous le régime de Vichy. Les Tsiganes sont restés marginaux dans la mémoire collective française.

¹ « La France, patrie des droits de l'Homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à ses bourreaux » (53e anniversaire de la Rafle du Veld'Hiv, 16 juillet 1995).

Et maintenant ?

On l'a vu tout au long de cette histoire, les rapports entre nomades et sédentaires n'ont jamais été faciles, dans aucune société. Comment faire diminuer l'exclusion, proposer un accueil décent, développer l'intégration sans céder aux pressions hostiles et toujours vivaces d'une partie des habitants ? La législation française a tenté ces dernières années d'apporter des solutions.

Dans les années 2000, des centaines de réfugiés de Roumanie et de Bulgarie ont créé dans l'urgence des bidonvilles aux portes des grandes villes (ici, à Bobigny) Photographie V. Decker >



Une loi porteuse d'espoir

La loi du 31 mai 1990, dite « loi Besson », du nom de son rapporteur, était une première tentative.

Une seconde loi « **du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage** » en a repris les points essentiels, tout en remédiant à quelques difficultés d'application de la première loi.

Son objectif : « *parvenir à une cohabitation harmonieuse de toutes les composantes sur le territoire national et créer un équilibre satisfaisant entre la liberté constitutionnelle d'aller et venir et le souci également légitime des élus locaux d'éviter les installations illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec les administrés* » (Louis Besson).

Parmi ces dispositions :

- Un **schéma départemental**, révisable chaque année, doit prévoir les secteurs d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées (communes de plus de 5 000 habitants) ; ainsi que des emplacements temporaires pour les rassemblements traditionnels ou occasionnels. Ce schéma est élaboré par le préfet et le président du Conseil général, après avis d'une commission consultative et des communes concernées.
- La **commission consultative** doit être composée de représentants des communes, de représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage. Elle établit chaque année un bilan d'application du schéma.
- Si, à l'expiration du délai de deux ans après la promulgation du schéma, la loi n'a pas été appliquée, l'État peut se substituer aux communes.
- Les dépenses sont à la charge des communes, mais des aides sont prévues : État, région, département, caisses d'allocations familiales.
- « Dès lors qu'une commune remplit les obligations qui lui incombent [...] son maire peut interdire le stationnement en dehors des aires d'accueil aménagées sur le territoire de la commune » (article 9). Mais si la commune n'est pas en règle avec la loi, l'expulsion par la force sera refusée par le préfet (comme l'a rappelé la loi « de sécurité intérieure » en 2003).

Une application très lente

En 2006, un tiers des départements français n'avaient pas encore établi de schéma. Les places régulières dans les aires d'accueil sont largement insuffisantes, bien que la loi ait prévu que l'État puisse se substituer aux communes défaillantes.

On s'interroge alors sur la directive du 9 septembre 2005 aux préfets de France, leur demandant de solliciter les forces de police et de gendarmerie pour expulser les gens du voyage en stationnement illégal. Ne faudrait-il pas commencer par faire aboutir les schémas départementaux, et réactiver les commissions consultatives, trop souvent en sommeil ?

Expulsion policière d'un camp rom de Bobigny Photographie V. Decker >



« *L'État doit-il seulement montrer sa force répressive, y compris en expulsant des familles sans se préoccuper de ce qu'elles deviennent ?* » Comment ne pas comprendre « *le sentiment de rejet et d'injustice profonde, de mépris, voire d'acharnement à leur égard* » que ressentent les gens du voyage ? (Michel Mombrun, président de la FNASAT20).

Autre souci : une taxe d'habitation sur les résidences mobiles a été votée le 22 novembre 2005. Or, une caravane n'est pas reconnue en France comme une habitation : elle n'ouvre aucun droit à l'allocation logement, ni aux aides du Fonds de solidarité logement, ni aux prêts aidés.

Cela dit, des difficultés réelles existent pour appliquer la loi Besson : en 2006, peu de terrains 20 Fédération nationale des associations solidaires d'actions avec les Tsiganes et gens du voyage, disponibles, ou mal placés, ou impropres à un aménagement. Un vaste terrain avait été envisagé par un groupe de communes proches de l'estuaire de la Gironde. Impossible : c'est un terrain inondable...

Le camp rom de Bobigny Photographie V. Decker



Des réalisations positives

Certaines communes n'ont pas attendu la loi, comme à Grenoble : la gestion des terrains est confiée à une association qui se charge d'assurer la maintenance des services, le respect des règlements, l'encaissement des redevances (loyers), le règlement des conflits. Tout semble bien marcher.

Sur l'agglomération de Chambéry : « Depuis mars 2002, l'aire d'accueil de La Boisse accueille les gens du voyage de passage pour un séjour de trois mois maximum. Le règlement intérieur fixe les règles de vie sur cette aire. Les familles s'acquittent d'une redevance journalière (3 euros par nuit) et paient aussi leurs consommations individuelles d'eau et d'électricité. Chambéry métropole a confié la gestion de ce site au Grillon, une association à vocation sociale. » (journal de la communauté d'agglomération de Chambéry, réunissant vingt-quatre communes).

Dans les Landes, les gens du voyage paient par cartes achetées d'avance pour l'eau, l'électricité. Dans d'autres aires, il existe un forfait. Dans le pays de Montbéliard, trois aires fonctionnent. Ce sont des plateformes goudronnées, équipées de douches et de WC, et surtout de bornes « gypsy » auxquelles chaque caravane peut se raccorder pour l'alimentation en eau et en électricité. Il existe aussi une aire de grand passage, qui accueille régulièrement des groupes de dizaines de caravanes, circulant dans toute la France (d'après la revue de la communauté d'agglomération de Montbéliard).

Les problèmes

Les aires de grand passage sont ouvertes l'été (quinze jours maximum) pour les grands rassemblements évangéliques. « On n'a pas toujours les dates de ces rassemblements. Depuis deux à trois ans, on a mis en place un réseau sur internet qui devrait permettre de connaître les aires où il y a des places libres » (F.D., élue dans une commune des Landes).

Les conditions de réussite

Chaque fois qu'il y a dialogue, volonté d'échange entre élus et gens du voyage, les problèmes diminuent : « Quand les élus veulent bien nous rencontrer, cela va mieux. L'attente des gens du voyage, c'est qu'on les écoute et qu'on réponde à leurs attentes [...]. Lorsqu'on prononce le mot "aire d'accueil", les élus pensent aménagement trois étoiles ! Mais ce que nous demandons, c'est de pouvoir installer notre caravane et celle de nos enfants, d'avoir de l'eau et de l'électricité sur le terrain qui est propre. » (Christian D'Hont, directeur de l'ASNIT¹).

Selon plusieurs témoignages, les mentalités évoluent : si la loi est appliquée, si les aires d'accueil sont correctement équipées, tout se passe bien de part et d'autre. Il reste que la vigilance citoyenne s'impose pour faire obstacle aux atteintes aux droits des Tsiganes, pour faire progresser une intégration respectueuse de leur mode de vie et de leur culture.

Bien entendu, pour exclure l'exclusion, la loi ne suffit pas. Les progrès viendront de l'éducation, d'une meilleure information, des contacts, du dialogue avec les habitants qui résident à côté des aires d'accueil et de la responsabilisation des uns et des autres.



¹ Association sociale, nationale, internationale, tsigane.

Pour en savoir plus

Bibliographie

Henriette ASSÉO, *Les Tsiganes. Une destinée européenne*, Paris, Découvertes Gallimard, 1991.

Emmanuel FILHOL, *La mémoire et l'oubli. L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Emmanuel FILHOL, *Un camp de concentration français. Les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest 1915-1919*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004.

Bernard LEBLON, *Flamenco*, Arles, Éditions Actes Sud, 1995 (accompagné d'un CD). Jean-Pierre LIÉGEOIS, *Mutation tsigane*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1976.

Mathieu PERNOT, *Un camp pour les Bohémiens. Mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, textes d'Henriette Asséo et de Marie-Christine Hubert, Arles, Actes Sud, 2001.

Denis PESCHANSKI, avec la collaboration de Marie-Christine Hubert et Emmanuel Philippon, *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

Patrick WILLIAMS, *Nous, on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 1993.

Patrick WILLIAMS, *Les Tsiganes de Hongrie et leurs musiques*, Arles, Éditions Actes Sud, 1996 (accompagné d'un CD).

Études tsiganes, Paris : il s'agit d'une revue semestrielle créée en 1955, en vente au Centre de documentation des études tsiganes : 59, rue de l'Ourcq, 75019 Paris (tél. 01 40 351217). Site web : www.etudestsiganes.asso.fr

Filmographie

Tony GATLIF, *Les princes*, 1982 (disponible en location vidéo) ; *Latcho drom*, 1993, VO (contacter la Production : Les Princes Films, Paris) ; *Gadjo dilo*, 1997 ; *Swing*, 1999 ; *Vengo*, 2000.

Emir KUSTURICA, *Le temps des Gitans*, 1988, VO (disponible en DVD) ; *Chat noir chat blanc*, 1998, VO (disponible en VHS PAL).

Aleksandar PETROVIC, *J'ai même rencontré des Tsiganes heureux*, 1967, VO (disponible en location VHS).

Documentaires

Histoire et migration des Tsiganes, produit par Arte, « Le dessous des cartes », octobre 2001.

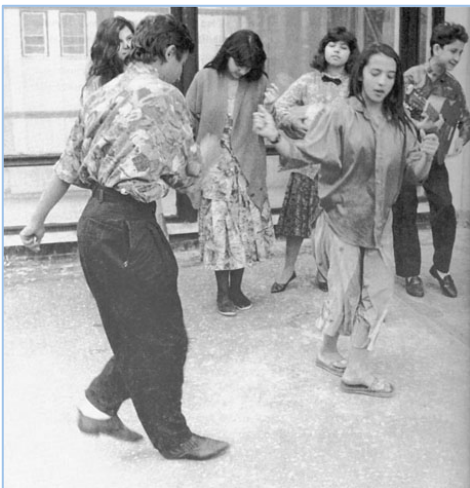
Bernard KLEINDIENST, *Roms en errance*, Les Films de l'interstice, 2005 (contact : films.interstice@laposte.net).

Raphaël PILLOSIO, *Route de Limoges* (sur l'internement des Tsiganes au camp de Poitiers), 2003 (disponible en cassette chez l'auteur, tél. 0612501800).

Sur Montreuil-Bellay

http://www.angersmag.info/La-memoire-retrouvee-du-camp-de-Montreuil-Bellay_a12774.html

<http://jacques-sigot.blogspot.fr/2008/08/montreuil-bellay-un-camp-de.html>



<• Jeunes danseurs tsiganes
in *Études tsiganes* juil 1994 page 56 - Revue consultable sur Gallica.fr